

## Chapitre 2

# Situation des migrants récents sur le marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE

*La première partie de ce chapitre examine l'évolution de la situation des migrants sur le marché du travail ces dernières années (principalement entre 2011 et 2015). Elle s'intéresse en particulier aux migrants récents, et analyse en quoi leurs résultats sur le marché du travail diffèrent de ceux des migrants installés de plus longue date et des personnes nées dans le pays. L'examen met en évidence les schémas internationaux et les évolutions parfois divergentes observées pour les migrants récents et installés. Il ressort des résultats que les premiers se trouvent confrontés à une situation plus difficile sur le marché du travail que les seconds.*

*La seconde partie de ce chapitre s'intéresse aux changements récents en matière de politique d'intégration dans les pays membres de l'OCDE, et surtout ceux visant à améliorer l'efficacité des processus d'intégration et à mieux prendre en compte les compétences des personnes récemment arrivées à la recherche d'une protection. Certaines des nouvelles dispositions ciblent directement le nombre grandissant de demandeurs d'asile et de réfugiés, tandis que d'autres s'adressent à tous les migrants.*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

## Introduction

L'intégration est un processus qui s'inscrit dans la durée. À leur arrivée dans le pays de destination, les migrants peuvent se heurter à des difficultés considérables, qui risquent notamment de compromettre leur réussite sur le marché du travail. Toutefois, ils s'adaptent avec le temps à leur pays d'accueil de multiples manières : en améliorant leur maîtrise de la langue du pays, en acquérant des qualifications ou une expérience professionnelle nationales, en apprenant à s'orienter sur le marché du travail local et en établissant des contacts. À terme, de nombreux migrants parviennent ainsi à trouver un emploi, ou à occuper des postes qui correspondent mieux à leurs qualifications et compétences. L'intégration sur le marché du travail peut considérablement favoriser la réussite de l'intégration en général.

La première partie du chapitre évalue donc séparément les résultats professionnels des migrants récents et non récents, et les compare à ceux des personnes nées dans les pays respectifs. La seconde partie passe en revue les dernières évolutions des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE ; elle met en avant les approches novatrices et dégage les tendances plus générales. Une attention particulière est accordée aux politiques envers les réfugiés récemment arrivés.

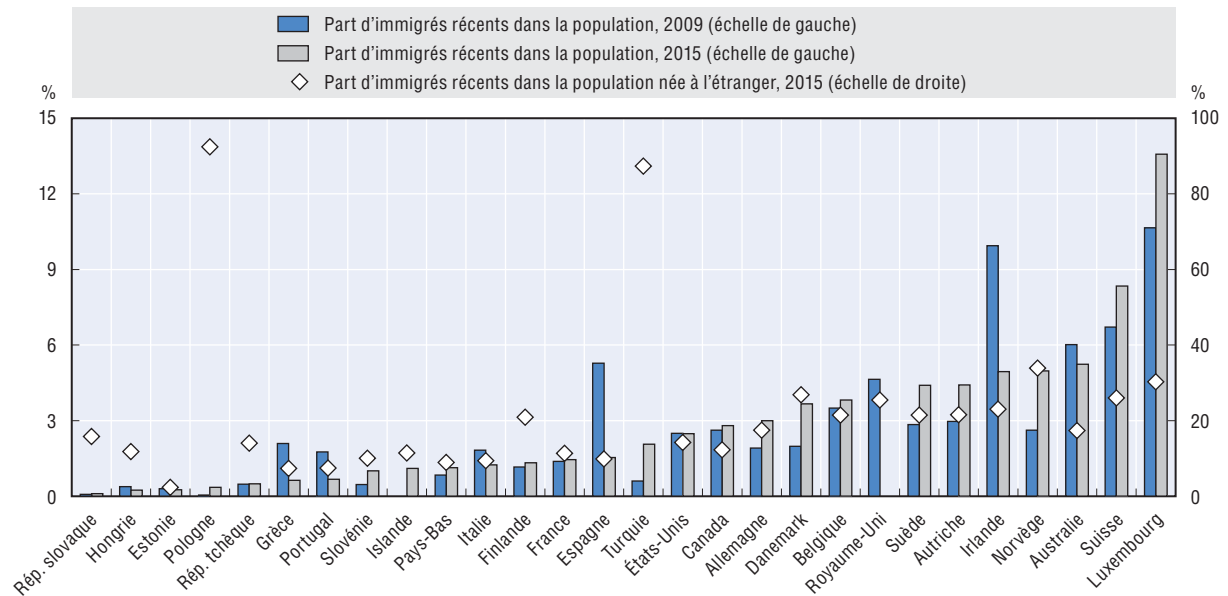
### Principales conclusions

- Les taux d'emploi des migrants ont marqué le pas ou ont légèrement diminué dans la plupart des pays de l'OCDE entre 2011 et 2015, alors que leurs taux de chômage ont souvent sensiblement augmenté. Cette tendance est particulièrement nette dans plusieurs des pays européens de l'OCDE. Aux États-Unis et au Canada, en revanche, les taux d'emploi des migrants ont rebondi après avoir reculé entre 2007 et 2011.
- Les migrants récents (arrivés au cours des cinq années précédentes) affichent des taux d'emploi inférieurs à ceux des migrants installés (arrivés plus tôt) dans presque tous les pays de l'OCDE. Dans les deux cas, les taux d'emploi demeurent inférieurs à ceux des personnes nées dans le pays.
- Dans tous les pays de l'OCDE disposant de données suffisamment détaillées, les taux de chômage des migrants récents sont supérieurs à ceux des migrants installés. Dans quasiment tous les pays, les deux taux sont supérieurs à celui des personnes nées dans le pays.
- Les migrants âgés de 15 à 24 ans semblent plus souvent ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation (NEET) : leur taux de NEET est généralement plus élevé que celui des migrants installés et que celui des personnes nées dans le pays de cette tranche d'âge. Les taux de NEET des migrants installés et des personnes nées dans le pays sont généralement proches.

- Les taux d'emploi des migrants récents ont marqué une tendance à la baisse en 2011 et 2015. Ils ont accusé un repli prononcé dans certains pays durement frappés par la crise financière. Par rapport à ceux des migrants installés ou des personnes nées dans le pays, ils ont aussi affiché des niveaux généralement plus faibles entre 2012 et 2015 qu'entre 2008 et 2011.
- L'emploi des migrants a enregistré une plus forte croissance pendant la reprise qui a fait suite à la crise économique de 2007/08 que celui des personnes nées dans le pays. Les variations de l'emploi des migrants récents semblent plus volatiles que celles des migrants installés de plus longue date.
- La politique de nationalité est en première ligne des évolutions intervenues dans les politiques d'intégration. Les pays s'efforcent constamment de simplifier le processus de naturalisation, d'encourager l'adoption de la nationalité du pays d'accueil, et de faciliter la naturalisation de certains groupes. En parallèle, toutefois, les exigences, linguistiques et autres, pour obtenir la nationalité ont été renforcées, et de nouveaux motifs de révocation de la citoyenneté sont à l'examen dans de nombreux pays de l'OCDE.
- Les mesures d'intégration rapide sont de plus en plus adaptées aux besoins de chaque migrant et à ceux de la collectivité locale. Ces efforts d'intégration ciblée supposent la mise en place de processus plus efficaces et transparents de reconnaissance des diplômes, y compris pour les migrants qui ne peuvent justifier de leurs qualifications.
- Les pays continuent de renforcer l'accès aux cours de langue et les incitations à les suivre, et à améliorer l'efficacité de l'enseignement linguistique en mettant l'accent sur le perfectionnement pédagogique et la formation professionnelle.
- Les pays les plus touchés par la crise des réfugiés ont renforcé les mesures d'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés et instauré de nouvelles mesures. En particulier, les pays qui ont accueilli des flux importants, dont l'Allemagne, l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède, ont augmenté les dépenses allouées à l'enseignement et aux cours de langue.
- Plusieurs pays ont adopté des politiques d'intégration rapide des demandeurs d'asile et des réfugiés, qui réduisent par exemple les délais imposés aux demandeurs d'asile pour entrer sur le marché du travail ou facilitent l'accès aux cours de langues et aux évaluations des compétences dès que la procédure de demande d'asile est enclenchée, surtout pour ceux qui ont de grandes chances de rester.
- La majorité des pays de l'OCDE touchés par la crise des réfugiés ont donné priorité à l'intégration rapide de ces derniers au marché du travail, et les services publics de l'emploi jouent un rôle important dans l'organisation de programmes d'intégration. Les dispositifs de formation professionnelle sont de plus en plus adaptés aux besoins des demandeurs d'asile et des réfugiés, et sont devenus un instrument de premier plan pour favoriser l'intégration au marché du travail.


### Évolutions récentes de la situation des migrants sur le marché du travail dans la zone OCDE

Le graphique 2.1 montre que, sous l'effet des flux élevés d'immigration de ces dernières années, le pourcentage d'immigrés récents dans la population d'âge actif (15-64 ans) a progressé dans plusieurs pays de l'OCDE entre 2009 et 2015. Dans les pays nordiques (Norvège, Danemark, Suède et Finlande), leur proportion grandissante a coïncidé avec des taux de croissance supérieurs à 20 % de la population d'âge actif née à

Graphique 2.1. **Part d'immigrés récents dans la population d'âge actif, 2009 et 2015**Part d'immigrés récents dans la population âgée de 15 à 64 ans en 2009 et 2015  
et dans la population née à l'étranger âgée de 15 à 64 ans en 2015

Notes : Les immigrants récents sont ceux qui sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête. Les immigrants dont la durée de séjour est inconnue ne sont pas compris dans le total.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie : *Survey of Education and Work* ; Canada : Enquête sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933394200>

l'étranger. La part des migrants récents dans la population d'âge actif a également augmenté au Canada, alors qu'elle est restée stable aux États-Unis. En revanche, les pourcentages correspondants ont considérablement diminué dans certains pays de l'OCDE fortement ébranlés par la crise financière. En Irlande, en Espagne, au Portugal et en Grèce, ils ont fléchi de plus de moitié. En termes absolus, la baisse a été particulièrement prononcée en Irlande et en Espagne, où les immigrants récents représentaient 10 % et 5 %, respectivement, de la population d'âge actif en 2009.

Dans plusieurs pays, les immigrants récents représentaient une part substantielle de la population née à l'étranger en 2015. Celle-ci se situait aux environs de 20 % en Suède et en Autriche, après avoir accusé une progression substantielle entre 2009 et 2015. Elle est passée de 17 % en 2009 à 27 % en 2015 au Danemark, de 24 % à 26 % en Suisse, et de 22 % à 30 % au Luxembourg. À un moindre niveau, elle a également sensiblement augmenté en Allemagne durant cette période, passant de 12 % à 17 %. Elle est restée plus ou moins stable aux États-Unis et au Canada, à 14 % et 12 %, respectivement. Si les immigrants récents sont minoritaires dans presque tous les pays de l'OCDE, ils représentent la quasi-totalité des immigrants en Pologne (92 %) et en Turquie (87 %). En Pologne, cela tient au nombre très faible d'immigrants installés, le chiffre pour la Turquie pouvant s'expliquer par le nombre élevé de réfugiés récemment arrivés.

Pour analyser la situation des immigrants récents sur le marché du travail, ce chapitre prend essentiellement en considération les taux d'emploi et de chômage. Dans plusieurs pays de l'OCDE, la présence des réfugiés arrivés en 2014 ou 2015 pourrait en principe influencer sur ces taux. Néanmoins, comme un grand nombre, sinon la majorité, des réfugiés ne participent pas encore au marché du travail, le taux de chômage des immigrants récents

ne devrait pas varier, le taux d'emploi ayant pu en revanche légèrement diminuer compte tenu de la hausse du nombre d'immigrés récents d'âge actif (voir également l'analyse exposée dans OCDE, 2015c). La section qui suit commence par un examen général des taux d'emploi et de chômage des immigrés – par lesquels on entend respectivement le pourcentage de personnes d'âge actif en situation d'emploi et, parmi les participants au marché du travail, le pourcentage de personnes d'âge actif au chômage – avant de s'intéresser à la situation des immigrés récents et installés (c'est-à-dire non récents).

### **Évolution globale de la situation des immigrés sur le marché du travail**

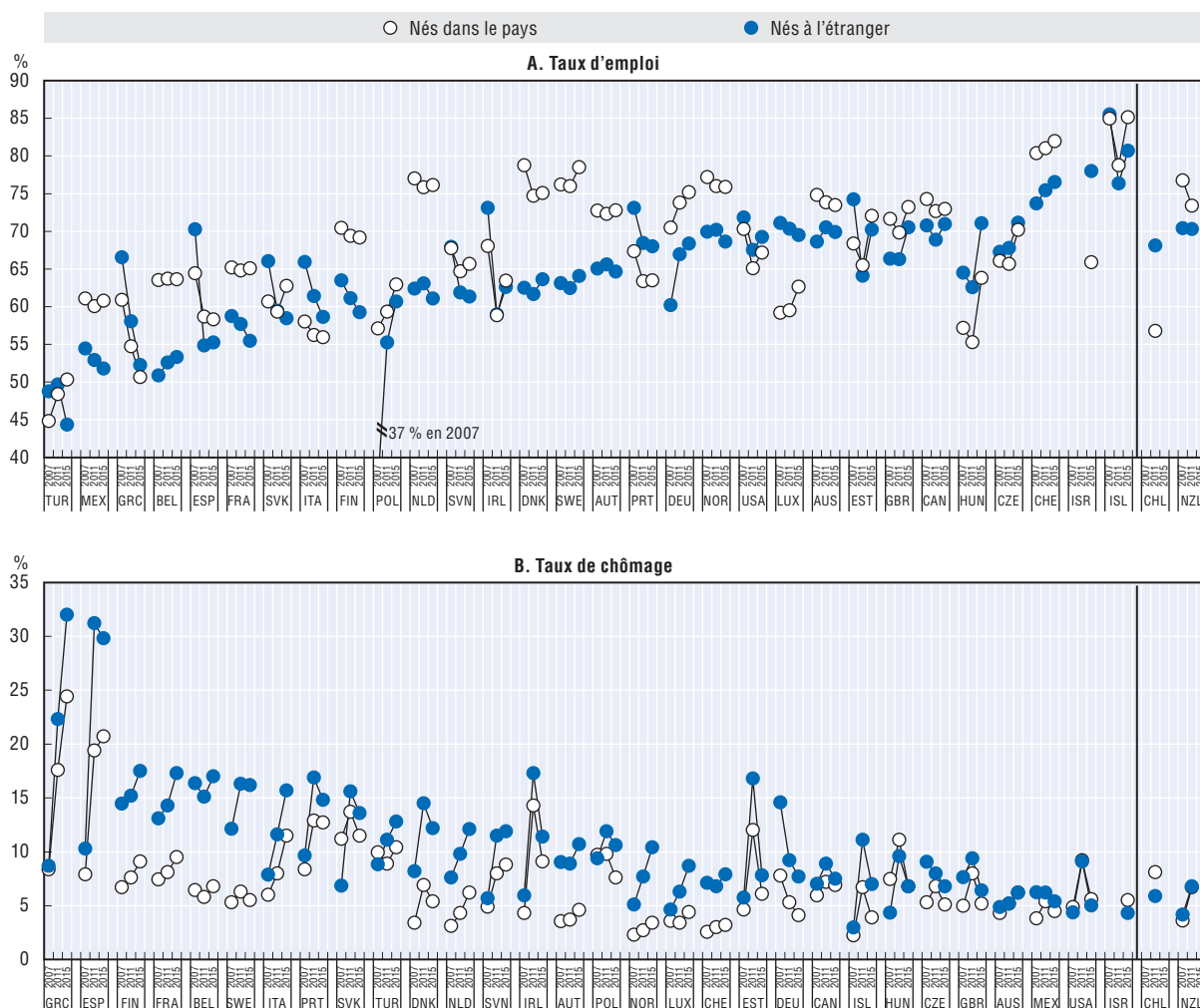
En 2015, le taux d'emploi des migrants dans la zone de l'OCDE (64.5 %) était à peu près identique à celui observé en 2014 (64.3 %). Dans la plupart des pays de l'OCDE, ce taux a marqué le pas, ou a légèrement diminué entre 2011 et 2015, comme l'illustre la partie A du graphique 2.2. Cette évolution s'est généralement inscrite dans le prolongement de celle observée entre 2007 and 2011, et s'est traduite par des hausses souvent prononcées du taux de chômage des immigrés (voir partie B du graphique 2.2). Cette double tendance est clairement observable dans un certain nombre de pays européens de l'OCDE, dont la France, l'Italie, la Finlande, la Norvège, le Luxembourg et la Slovénie. Dans le cas de l'Espagne, les taux d'emploi et de chômage sont revenus en 2015 aux niveaux affichés en 2011, ce qui a mis un terme à l'aggravation rapide de la situation des immigrés sur le marché du travail dans ce pays – contrairement à la Grèce, où celle-ci continue de se dégrader. Le taux d'emploi des immigrés dans l'ensemble de la zone de l'OCDE reste quasiment inchangé passant de 12 % en 2014 à 11.8 % en 2015.

Cela dit, dans plusieurs pays, le taux d'emploi des immigrés a sensiblement augmenté entre 2011 et 2015, y compris dans quelques pays – les États-Unis, le Canada, l'Irlande, l'Estonie et l'Islande – où il était relativement élevé en 2007, mais avait accusé un recul prononcé en 2011. Si la hausse ultérieure donne l'impression que le taux d'emploi des immigrés dans ces pays a rebondi, il demeure inférieur aux niveaux affichés avant la crise (sauf au Canada). Leur taux de chômage y suit une évolution similaire : après avoir progressé entre 2007 et 2011, il a reculé entre 2011 et 2015, mais reste supérieur aux niveaux observés avant la crise.

Le Royaume-Uni, la Hongrie et Israël constituent un deuxième groupe de pays où le taux d'emploi des immigrés a notablement progressé entre 2011 et 2015 : il y était plus élevé en 2015 qu'en 2007. Leur taux de chômage y a enregistré un repli proportionnel entre 2011 et 2015 et, à l'exception de la Hongrie, y est tombé à un niveau inférieur à celui affiché en 2007. Dans le cas particulier de l'Allemagne, la situation des immigrés sur le marché du travail a connu une forte embellie entre 2007 et 2011, mais est restée stationnaire entre 2011 et 2015.


Dans la grande majorité des pays de l'OCDE, la situation des immigrés sur le marché du travail a suivi une évolution analogue à celle des personnes nées dans le pays, mais a généralement connu des variations plus extrêmes (voir graphique 2.2). Dans certains pays durement frappés par la crise financière comme l'Espagne, l'Irlande, l'Estonie et l'Islande, le taux d'emploi des immigrés était supérieur à celui des personnes nées dans le pays en 2007, mais a ensuite accusé une baisse plus prononcée pour finir à un niveau inférieur en 2015. Le même changement est intervenu en Turquie, quoique dans un contexte différent. Le taux de chômage des immigrés était déjà supérieur à celui des personnes nées dans le pays dans quasiment tous les pays de l'OCDE en 2007, mais a souvent enregistré une hausse plus marquée entre 2007 et 2015 (en France, en Italie, au Danemark et aux Pays-Bas par exemple).

Graphique 2.2. Taux d'emploi et de chômage selon le lieu de naissance, 2007, 2011 et 2015



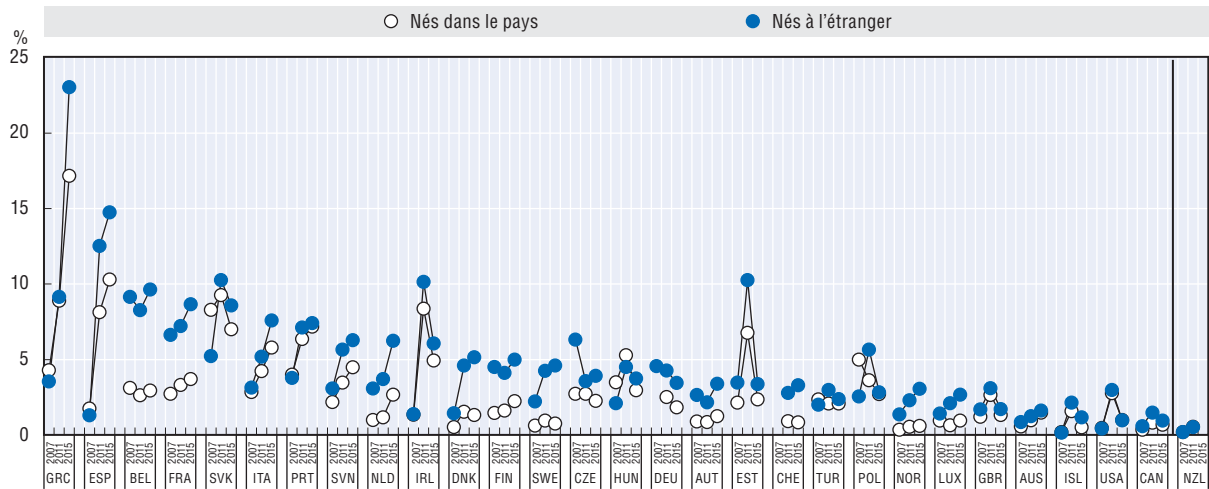
Notes : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans) pour le taux d'emploi et la population active âgée de 15 à 64 ans pour le taux de chômage. Les données pour le Canada et la Turquie font référence à 2008 au lieu de 2007. Les pays sont ordonnés par ordre croissant des taux d'emploi et de chômage des personnes nées à l'étranger en 2015.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN) ; États-Unis : Current Population Surveys ; Mexique : Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo (ENOE).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933394215>


Dans de nombreux pays de l'OCDE, le risque de chômage de longue durée a rapidement augmenté entre 2007 et 2011, mais cette évolution s'est enrayerée ou inversée entre 2011 et 2015 (graphique 2.3). C'est également le cas dans plusieurs pays de l'OCDE fortement secoués par la crise financière. Ce risque, qui s'était intensifié entre 2007 et 2011, s'est stabilisé en Espagne, au Portugal et en Slovaquie, et a diminué en Irlande, au Royaume-Uni et en République slovaque. Aux États-Unis, en Pologne et en Estonie, cette baisse a été suffisamment prononcée pour ramener le risque de chômage de longue durée aux niveaux observés avant la crise. Ce risque s'est toutefois aggravé dans quelques pays de l'OCDE entre 2011 et 2015, notamment en Grèce, en France et aux Pays-Bas.

Graphique 2.3. **Risque de chômage de longue durée encouru par les actifs selon leur lieu de naissance, 2007, 2011 et 2015**



Note : Le risque de chômage de longue durée est défini comme la part de personnes au chômage depuis au moins un an parmi la population active âgée de 15 à 64 ans.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada (2008 au lieu de 2007), Israël, Nouvelle-Zélande : Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933394225>

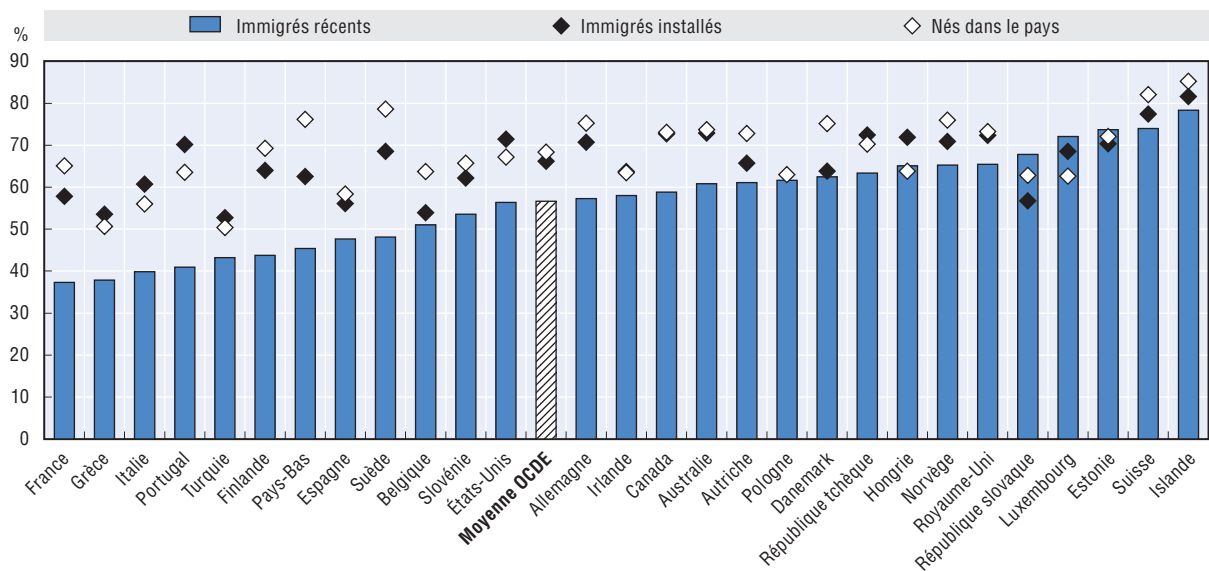
### Situation sur le marché du travail selon la durée de séjour

Comme le montre le graphique 2.4, une tendance claire se dégage pour l'ensemble des pays de l'OCDE en matière de taux d'emploi des immigrants récents, des immigrants installés et des personnes nées dans le pays. Presque partout, le taux d'emploi des immigrants récents était inférieur à celui des immigrants installés en 2015. Dans la plupart des pays, le taux d'emploi de ces derniers était à son tour inférieur à celui des personnes nées dans le pays. Les migrants récents enregistrent donc les moins bons résultats, mais l'on peut s'attendre à ce que leur situation par rapport à l'emploi s'améliore à mesure que leur séjour se prolonge : si l'écart entre les taux d'emploi des immigrants installés et des immigrants récents peut, dans une certaine mesure, dériver des différences entre les cohortes d'immigrants, les résultats publiés dans OCDE (2012) indiquent que le taux d'emploi d'une cohorte donnée augmente aussi avec la durée du séjour.

Au Luxembourg et en République slovaque, le taux d'emploi des immigrants récents est sensiblement supérieur à celui des immigrants installés et à celui des personnes nées dans le pays. Ces cas semblent particuliers parce que les taux d'emploi des immigrants récents dans ces deux pays comptent aussi parmi les plus élevés. Dans plusieurs pays, néanmoins, le taux d'emploi des immigrants installés est supérieur à celui des personnes nées dans le pays. Cela peut s'expliquer par le fait que de nombreux migrants y sont venus dans l'objectif de trouver un emploi. Il se peut également qu'ils y soient assujettis à une sélection particulièrement rigoureuse, résultant de profils de séjour différents : les immigrants qui obtiennent de bons résultats sur le marché du travail sont enclins à rester, les autres étant plus susceptibles de repartir. Bijwaard et al. (2014), entre autres, apportent des preuves de ces comportements.

Pour analyser plus particulièrement les taux d'emploi des immigrants récents d'Europe du Sud, la partie A du graphique 2.5 présente ceux des immigrants récents en provenance de l'UE15 sous forme d'approximation (ces chiffres ne sont pas disponibles par pays d'origine). Si l'Allemagne ne peut être prise en considération en raison du manque

Graphique 2.4. Taux d'emploi selon le lieu de naissance la durée de résidence, 2015



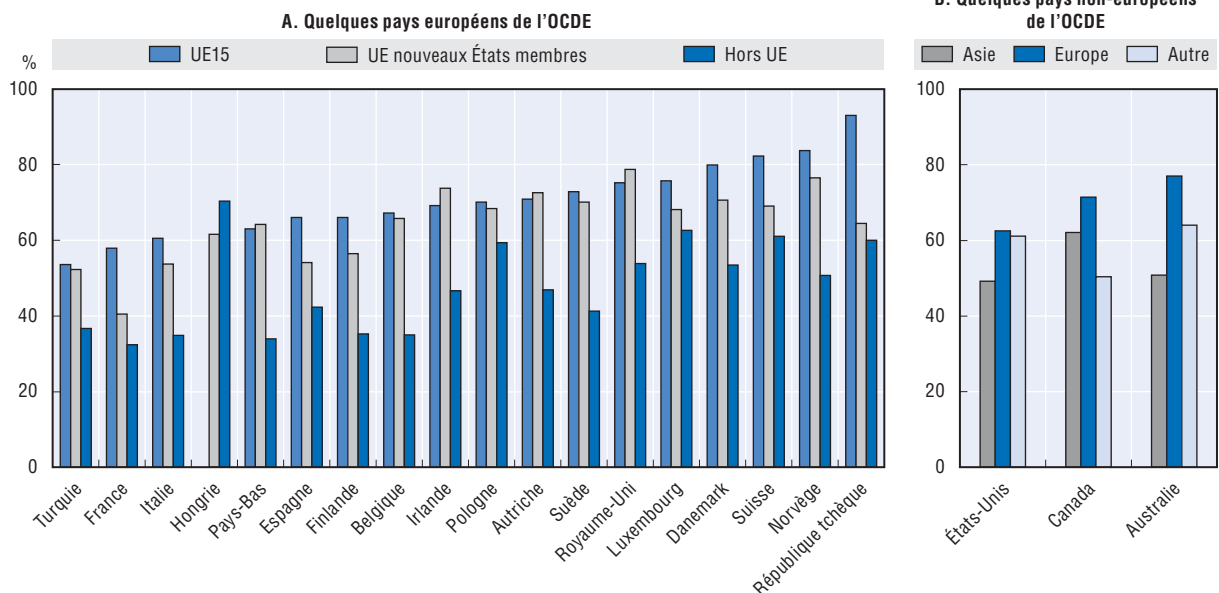
Notes : Les immigrants récents sont ceux qui sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête et les immigrants installés à ceux qui sont arrivés au moins cinq ans avant l'enquête. La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans). La moyenne OCDE exclut la Pologne.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie : Survey of Education and Work ; Canada : Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933394233>

Graphique 2.5. Taux d'emploi des immigrants récents selon le lieu de naissance et la région d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 2015

Pourcentages



Notes : Les immigrants récents sont ceux qui sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête. La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans).

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada : Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

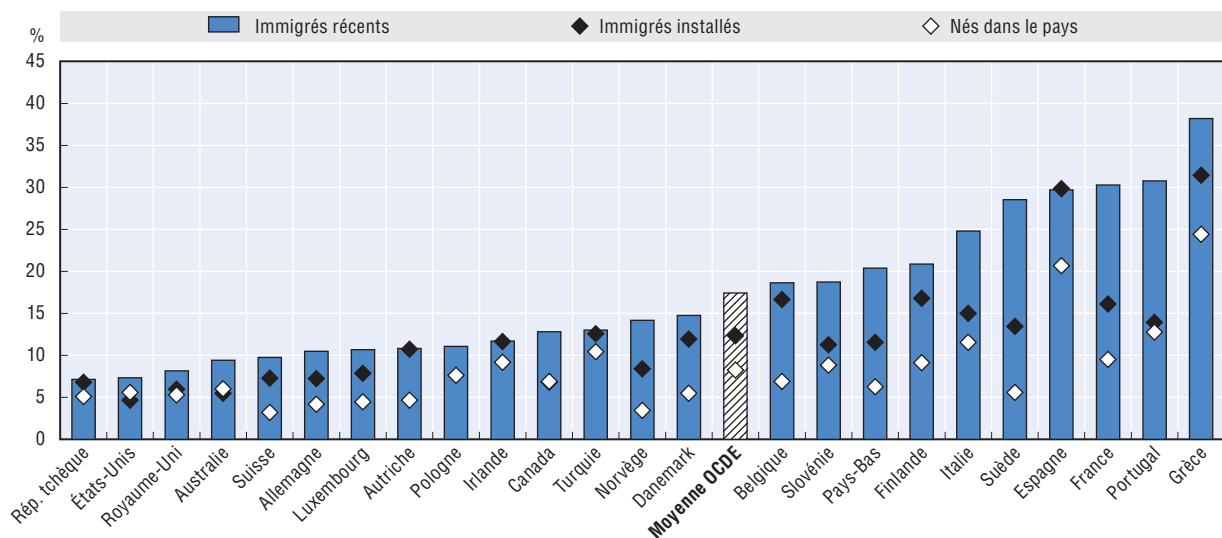
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933394243>



d'informations concernant l'origine des immigrants, les immigrants récents de l'UE15 affichaient des taux d'emploi comparativement élevés en 2015. À de rares exceptions près, les taux d'emploi des immigrants récents de l'UE15 étaient au moins aussi élevés que ceux des immigrants récents en provenance des nouveaux États membres de l'UE (qui ont adhéré à l'UE après 2003) – et les dépassaient souvent substantiellement, par exemple en République tchèque, en France et en Suisse. Les taux d'emploi des deux groupes étaient supérieurs à ceux des immigrants récents non ressortissants de l'UE dans tous les pays indiqués à l'exception de la Grèce et de la Hongrie. La partie A du graphique 2.5 montre ainsi que les immigrants récents des pays de l'UE15 ont enregistré des résultats comparativement satisfaisants sur les marchés du travail d'autres pays européens, ce qui peut tenir au fait que bon nombre d'entre eux étaient en quête d'un emploi, notamment ceux en provenance du sud de l'Europe. Les immigrants asiatiques récents dans les pays non européens n'ont pas aussi bien réussi que d'autres groupes de migrants : aux États-Unis, leur taux d'emploi était inférieur à 50 % en 2015, en-deçà de celui des immigrants originaires d'Europe ou d'autres régions (partie B du graphique 2.5). Le taux d'emploi des immigrants asiatiques récents au Canada était substantiellement supérieur, mais n'atteignait pas le niveau de celui des immigrants en provenance d'Europe. Le tableau 2.A1.1 présenté en annexe donne un aperçu plus large des résultats observés sur le marché du travail selon la région d'origine.


Une tendance encore plus prononcée se dégage des taux de chômage selon la durée de séjour (graphique 2.6). Dans pratiquement tous les pays, le taux de chômage des immigrants récents est supérieur à celui des immigrants installés. Ce dernier est lui-même supérieur à celui des personnes nées dans le pays (ou équivalent, notamment aux États-Unis et au Canada). Ce schéma est le reflet de celui observé pour les taux d'emploi : les immigrants récents enregistrent les plus mauvais résultats sur le marché du travail et, si la situation

Graphique 2.6. **Taux de chômage selon le lieu de naissance et la durée de résidence, 2015**



Notes : Les immigrants récents sont ceux qui sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête et les immigrants installés ceux qui sont arrivés au moins cinq ans avant l'enquête. La population de référence est la population active âgée de 15 à 64 ans. La moyenne OCDE exclut la Pologne.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie : *Survey of Education and Work* ; Canada : Enquête sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

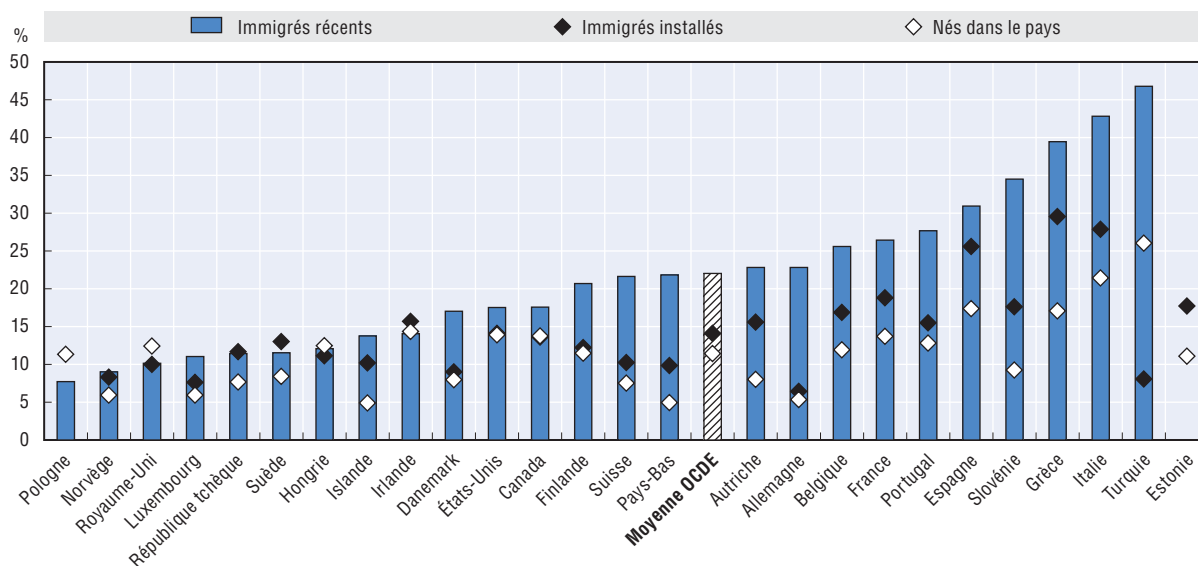
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933394252>

des immigrants installés est plus satisfaisante, elle l'est nettement moins que celle des personnes nées dans le pays. En outre, l'écart entre le taux de chômage des personnes nées dans le pays et celui des immigrants récents est généralement plus important dans les pays où le taux de chômage des immigrants récents est élevé. Il atteint par exemple 18 points de pourcentage au Portugal et dépasse 20 points en France et en Suède. Dans ces trois pays, le taux de chômage des immigrants récents était particulièrement élevé (proche de 30 %).

De nombreuses raisons expliquent que les taux d'emploi des immigrants récents soient inférieurs, et leurs taux de chômage supérieurs, à ceux des immigrants installés. Les obstacles à l'intégration des immigrants au marché du travail analysés dans OCDE (2014) semblent particulièrement significatifs pour les immigrants récents : connaissance médiocre de la langue locale, qualifications non reconnues, faible applicabilité des compétences acquises à l'étranger, non-accès aux emplois du secteur public, méconnaissance des normes et coutumes locales et manque de réseaux et de contacts avec les employeurs. Comme seul le temps permet de remédier à bon nombre de ces problèmes, les effets seront plus marqués à l'égard des immigrants récents qu'à l'égard des immigrants installés. Ces obstacles compliquent non seulement leur recherche d'emploi, mais aussi leur maintien dans l'emploi : les immigrants récents doivent souvent accepter des emplois temporaires ou des emplois peu productifs qui peuvent rapidement s'avérer non viables.


Des écarts systématiques sont également observés entre immigrants récents et immigrants installés en ce qui concerne les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne sont ni scolarisés, ni en emploi, ni en formation (NEET). Comme illustré au graphique 2.7, les taux de NEET chez les immigrants récents sont en général substantiellement supérieurs à ceux des immigrants installés ou des personnes nées dans le pays, surtout dans quelques pays

Graphique 2.7. **Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans qui n'est ni en emploi, ni scolarisée, ni en formation (NEET) selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2015**



Notes : Les immigrants récents sont ceux qui sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête et les immigrants installés ceux qui sont arrivés au moins cinq ans avant l'enquête. La moyenne OCDE exclut l'Estonie et la Pologne.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Canada : Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933394260>

fortement éprouvés par la crise financière, mais également en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suisse. Alors que le taux de NEET des immigrés installés est au moins aussi élevé que celui des personnes nées dans le pays (sauf pour la Turquie), ces taux restent relativement proches. Le taux de NEET supérieur des immigrés par rapport à celui des personnes nées dans le pays tient donc au niveau particulièrement élevé des immigrés récents. Le cas de l'Allemagne montre que les taux de NEET des immigrés récents peuvent être élevés alors que ceux des immigrés installés et des personnes nées dans le pays sont très bas. Néanmoins, dans la plupart des pays, ils ont tendance à augmenter en parallèle. L'Italie, par exemple, affiche le taux de NEET le plus fort pour les immigrés récents, après la Turquie, mais aussi le second plus élevé pour les immigrés installés et les personnes nées dans le pays.

L'écart entre les taux de NEET des immigrés récents et ceux des immigrés installés et des personnes nées dans le pays tient vraisemblablement aux difficultés auxquelles de nombreux migrants sont confrontés dans les premiers temps. Les nouveaux venus ont eu moins de temps pour trouver un emploi, un stage de formation ou un programme éducatif. Par ailleurs, comme ils ne sont pas habitués aux institutions, officielles et non officielles, du pays d'accueil, ils se heurtent sans doute à plus de difficultés dans leurs recherches que les deux autres catégories. Il se peut en outre que les immigrés récents qui ne trouvent pas d'emploi ou de formation quittent le pays, de sorte qu'ils ne sont pas pris en compte dans les taux de NEET des immigrés installés.

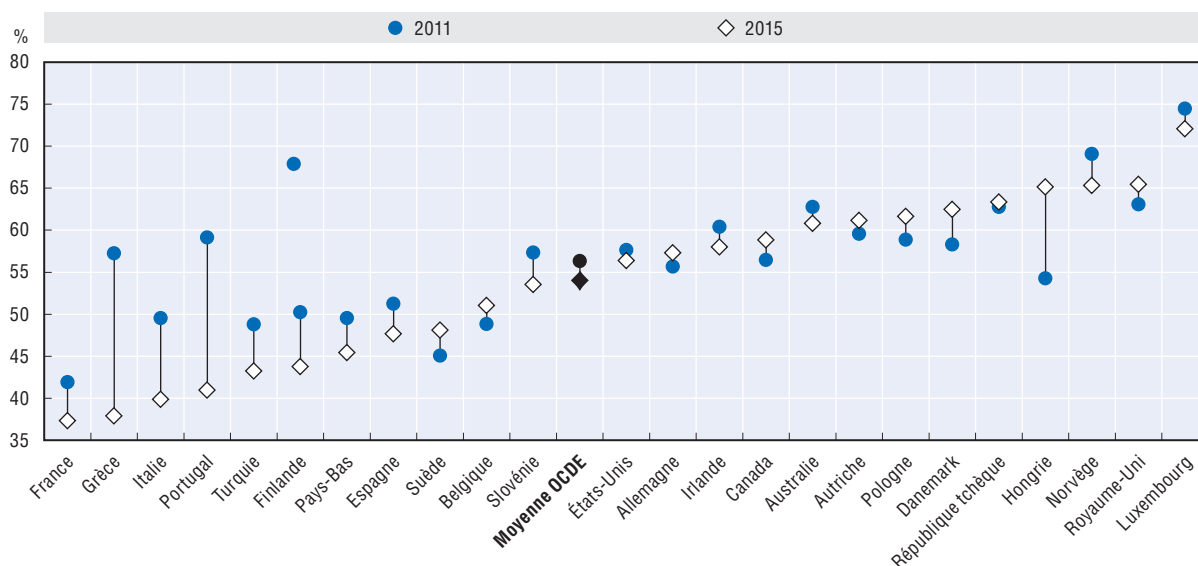
### **Les disparités entre immigrés récents et installés se sont-elles accentuées ou résorbées ?**

Entre 2011 et 2015, les taux d'emploi des immigrés récents ont marqué une tendance à la baisse (graphique 2.8). Des replis particulièrement importants ont été observés dans les pays durement frappés par la crise financière : en Grèce, en Italie et au Portugal, ce taux a reculé de 10 à 20 points de pourcentage durant cette période. Il a diminué d'environ 5 points en Espagne, mais aussi en France, en Finlande, en Norvège et aux Pays-Bas. Il a accusé une forte hausse (de 11 points) en Hongrie, et une progression modérée au Danemark (4 points), les augmentations observées ailleurs restant faibles. À cette aune, la situation des immigrés récents paraît donc beaucoup plus défavorable en 2015 que quatre ans plus tôt, alors même que la crise financière était encore durement ressentie dans de nombreux pays de l'OCDE en 2011.

Pour examiner si la situation des immigrés récents s'est également dégradée par rapport à celle des immigrés installés, le graphique 2.9 présente les taux d'emploi des premiers en pourcentage de ceux des seconds. Cette représentation évite le problème des écarts absolus entre taux d'emploi : ceux-ci peuvent être positifs ou négatifs, de sorte que la baisse des taux d'emploi des immigrés récents pourrait être associée aussi bien à l'atténuation qu'à l'accentuation de ceux des immigrés installés. Dans le graphique 2.9, une valeur plus basse correspond toujours à un taux d'emploi inférieur des immigrés récents par rapport à celui des immigrés installés. Des valeurs supérieures à un sont observables quand le taux d'emploi des immigrés récents est supérieur à celui des immigrés installés, les valeurs inférieures à un correspondant à la situation inverse.

Le graphique 2.9 indique que, par rapport aux taux d'emploi des immigrés installés, ceux des immigrés récents ont généralement diminué ou sont restés à peu près au même niveau ces dernières années : leur niveau moyen entre 2012 et 2015 a le plus souvent été inférieur à celui observé entre 2008 et 2011, ou à peine un peu plus élevé. Le ratio

Graphique 2.8. Taux d'emploi des immigrants récents, 2011 et 2015

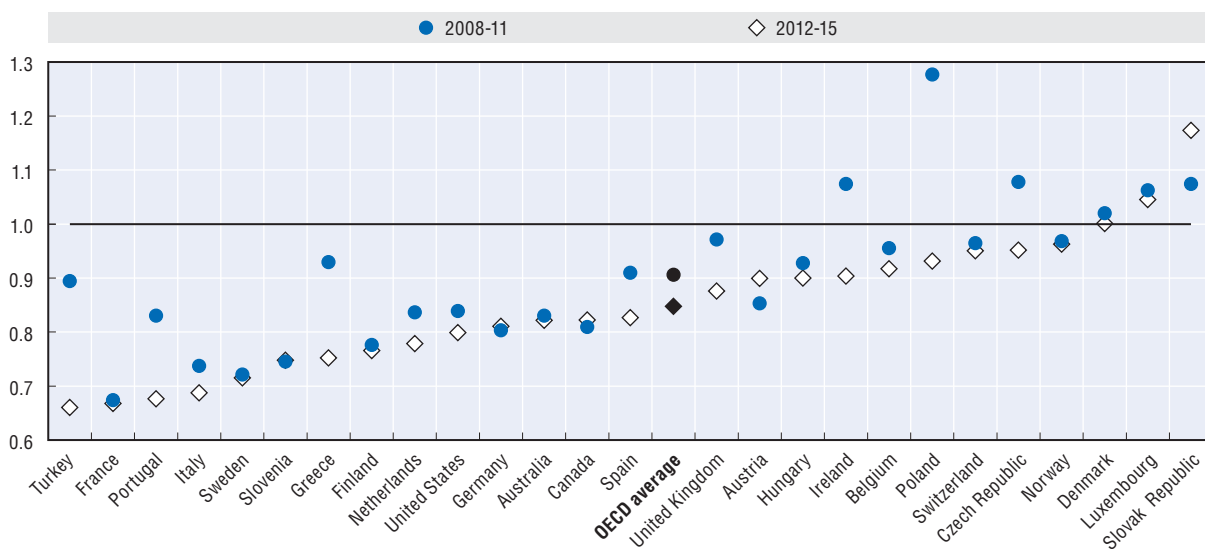


Notes : Les immigrants récents sont ceux qui sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête. La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans).

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie : Survey of Education and Work ; Canada : Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933394273>

Graphique 2.9. Ratio du taux d'emploi des immigrants récents sur le taux d'emploi des immigrants installés, 2008-11 et 2012-15



Notes : Les immigrants récents sont ceux qui sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête et les immigrants installés ceux qui sont arrivés au moins cinq ans avant l'enquête. Les données pour les États-Unis sont basées sur les années 2009 et 2011 au lieu de 2008-11 et sur les années 2013 et 2015 au lieu de 2012-15. Les données pour la République slovaque sont basées sur les années 2009-10 et 2013-15.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie : Survey of Education and Work ; Canada : Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

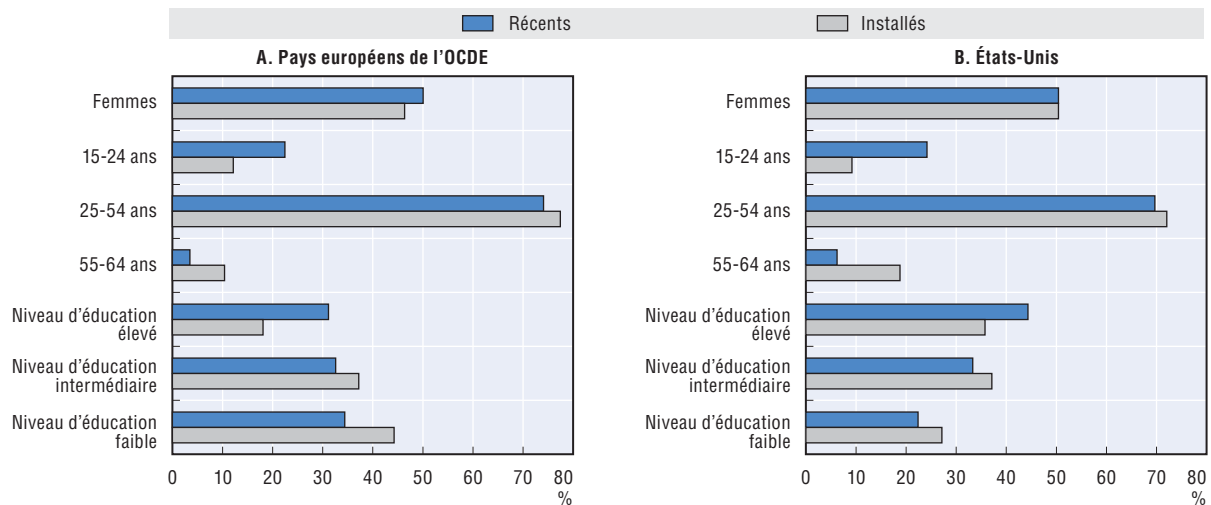
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933394282>

accuse une baisse considérable au Portugal, en Grèce, en Irlande, au Royaume-Uni et en République tchèque, mais un recul plus modéré en Italie, en Espagne, et aux Pays-Bas. Des hausses substantielles n'ont été observées qu'en Autriche et en République slovaque. Dans ce dernier pays, le taux d'emploi des immigrés récents, qui représentait 1.1 fois celui des immigrés installés, lui est à présent 1.2 fois supérieur du fait que le taux d'emploi des immigrés récents a sensiblement augmenté alors que celui des immigrés installés est resté à peu près stable.

La tendance des taux d'emploi des immigrés récents à diminuer par rapport à ceux des immigrés installés a creusé les écarts absolus entre les deux groupes. Ce phénomène a été observé notamment au Portugal, en Grèce et en Espagne : dans ces pays, les taux d'emploi des premiers étaient à l'origine déjà inférieurs à ceux des seconds, et ils ont marqué un repli plus prononcé au cours des années suivantes. L'accentuation de l'écart au Royaume-Uni s'explique essentiellement par la hausse du taux d'emploi des immigrés installés. Seule la République tchèque a vu l'écart se résorber à mesure que le taux d'emploi des immigrés récents diminuait pour se rapprocher de celui des immigrés installés. Pour ces deux périodes, c'est en France que l'un des écarts les plus importants a été observé, le taux d'emploi des immigrés récents ne représentant que les deux tiers de celui des immigrés installés.


Un examen analogue des taux d'emploi des immigrés récents en regard de ceux des personnes nées dans le pays produit des résultats similaires : ils ont pour la plupart diminué, ou sont restés au même niveau. Ils n'ont progressé qu'en Allemagne, en Autriche et en République slovaque. Dans ce cas également, la baisse des taux d'emploi relatifs des immigrés récents a le plus souvent creusé leur écart absolu par rapport à ceux des personnes nées dans le pays. On peut en conclure que, dans la plupart des pays de l'OCDE, les immigrés récents ont vu leur taux d'emploi reculer ou rester stable, tant par rapport à ceux des immigrés installés qu'à ceux des personnes nées dans le pays. En conséquence, les écarts par rapport aux immigrés installés et aux personnes nées dans le pays se sont accentués dans certains pays, surtout ceux que la crise financière a le plus durement frappés.

L'évolution contrastée des résultats des immigrés récents et des immigrés installés sur le marché du travail tient peut-être à des différences dans la composition démographique de ces deux groupes, la conjoncture globale du marché du travail agissant ainsi différemment sur eux. Pour examiner cette possibilité, le graphique 2.10 caractérise les immigrés récents et les immigrés installés en fonction de plusieurs variables démographiques importantes. Il indique que, dans les pays européens de l'OCDE et aux États-Unis, les premiers sont beaucoup plus souvent âgés de 15 à 24 ans que les seconds, et bien moins souvent âgés de 55 à 64 ans. La forte proportion de jeunes parmi les immigrés récents tient notamment au fait que l'on est beaucoup plus mobile avant de fonder une famille ou de faire carrière dans un pays donné. Les immigrés récents sont aussi sensiblement plus susceptibles que les immigrés installés d'avoir un niveau d'éducation élevé et moins susceptibles d'avoir un niveau d'instruction intermédiaire ou faible. Cela s'explique peut-être en partie par la tendance à suivre des études de troisième cycle dans les pays de l'OCDE, qui concerne particulièrement les cohortes de jeunes et, partant, les immigrés récents. Mais il se peut aussi que la migration ait été plus avantageuse pour les diplômés du supérieur que pour les autres ces dernières années, d'où leur surreprésentation parmi les immigrés récents.

Graphique 2.10. **Caractéristiques démographiques des immigrants récents et installés de plus longue date dans quelques pays de l'OCDE, 2015**

Notes : Les immigrants récents sont ceux qui sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête et les immigrants installés à ceux qui sont arrivés au moins cinq ans avant l'enquête. La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans).

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933394295>

Dans les pays européens de l'OCDE (partie A du graphique 2.11), les taux d'emploi des immigrants âgés de 55 à 64 ans ont augmenté entre 2011 et 2015, tandis que ceux des immigrants âgés de 15 à 24 ans ont diminué. La surreprésentation des jeunes parmi les nouveaux arrivés peut en partie expliquer l'évolution de leur situation par rapport à celle des immigrants récents dans certains pays. À l'inverse, la baisse des taux d'emploi des immigrants qui ont un faible niveau d'éducation, parallèlement à la hausse de ceux des immigrants diplômés du supérieur, devrait favoriser les immigrants récents par rapport aux immigrants installés.

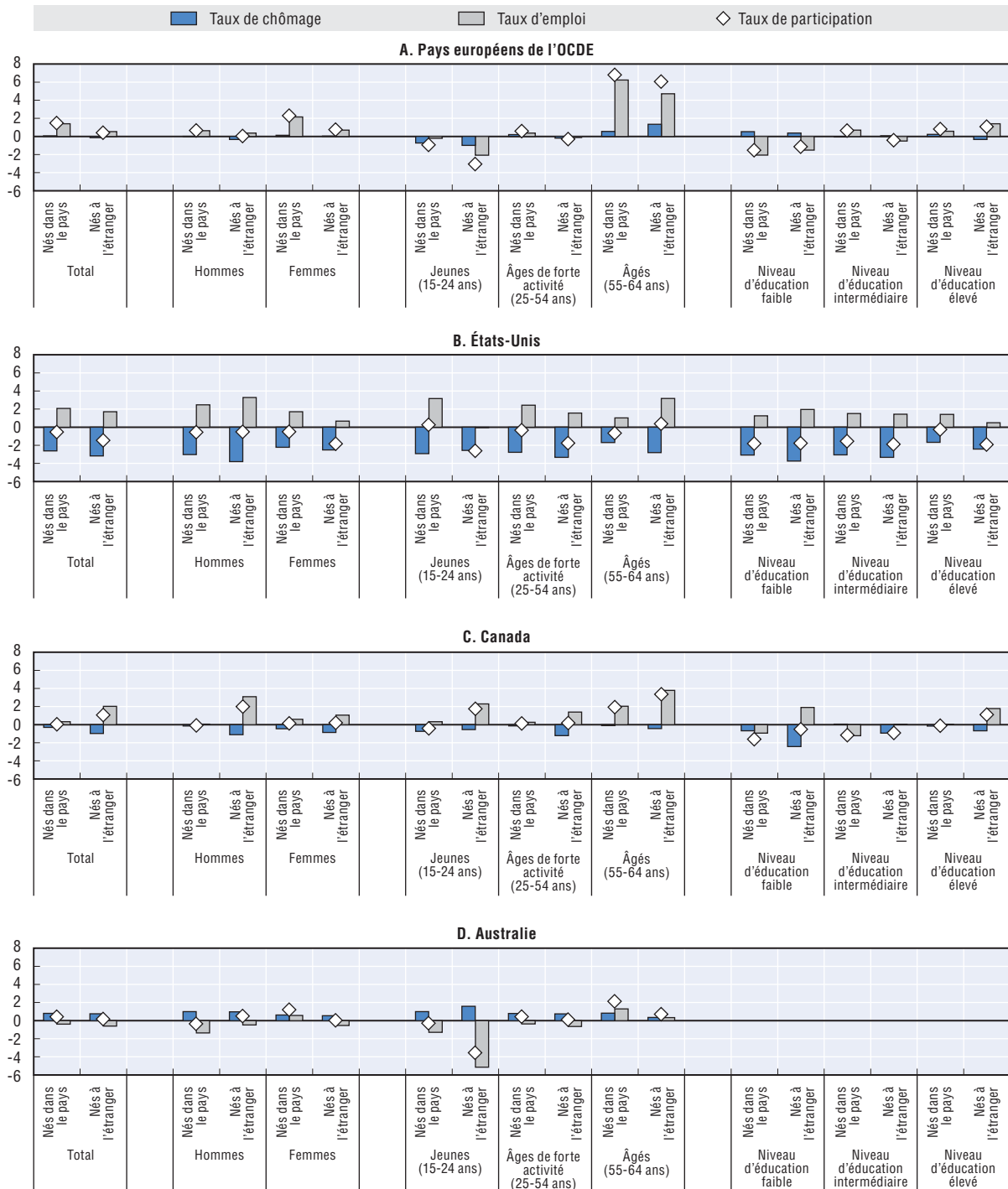
S'agissant des États-Unis, le graphique 2.11 indique une amélioration substantielle de la situation de tous les groupes démographiques sur le marché du travail (partie B), pour les personnes nées dans le pays comme pour celles nées à l'étranger. Cette amélioration « généralisée » cadre avec l'observation antérieure (graphique 2.9) selon laquelle l'écart entre les taux d'emploi des immigrants récents et ceux des immigrants installés aux États-Unis était à peu près identique en 2012-15 et en 2008-11. Le graphique 2.11 montre que les taux d'emploi ont augmenté, et que la proportion des chômeurs dans la population d'âge actif a fortement fléchi entre 2011 et 2015, tandis que les taux de participation ont pour la plupart diminué dans une proportion pouvant atteindre deux points de pourcentage. Comme, dans de nombreux cas, le chômage a davantage reculé que l'emploi n'a progressé, la baisse du chômage tient en partie au changement de statut de certaines personnes, passées du chômage à la non-participation (l'effet du travailleur découragé).

### Évolution de l'emploi des immigrants

Cette section analyse les variations du taux d'emploi des immigrants, et s'intéresse tout particulièrement à celui des immigrants récents. Contrairement à celui des immigrants, leur taux d'emploi n'est pas mis à l'échelle de la population immigrée d'âge actif (15-64 ans). La variation de l'emploi total des personnes nées à l'étranger prend donc en compte les effets dérivant de l'arrivée d'immigrants et de leur départ et ceux de la conjoncture économique.

Graphique 2.11. **Évolution de la situation sur le marché du travail selon le groupe démographique et le pays de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2011-15**

Points de pourcentage



Notes : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans), y compris pour le taux de chômage. Ainsi, la somme du taux d'emploi et du taux de chômage donne le taux de participation. Un « niveau d'éducation faible » fait référence à un niveau inférieur au niveau secondaire supérieur, un « niveau d'éducation intermédiaire » au secondaire supérieur ou au postsecondaire non supérieur, un « niveau d'éducation élevé » aux études supérieures.

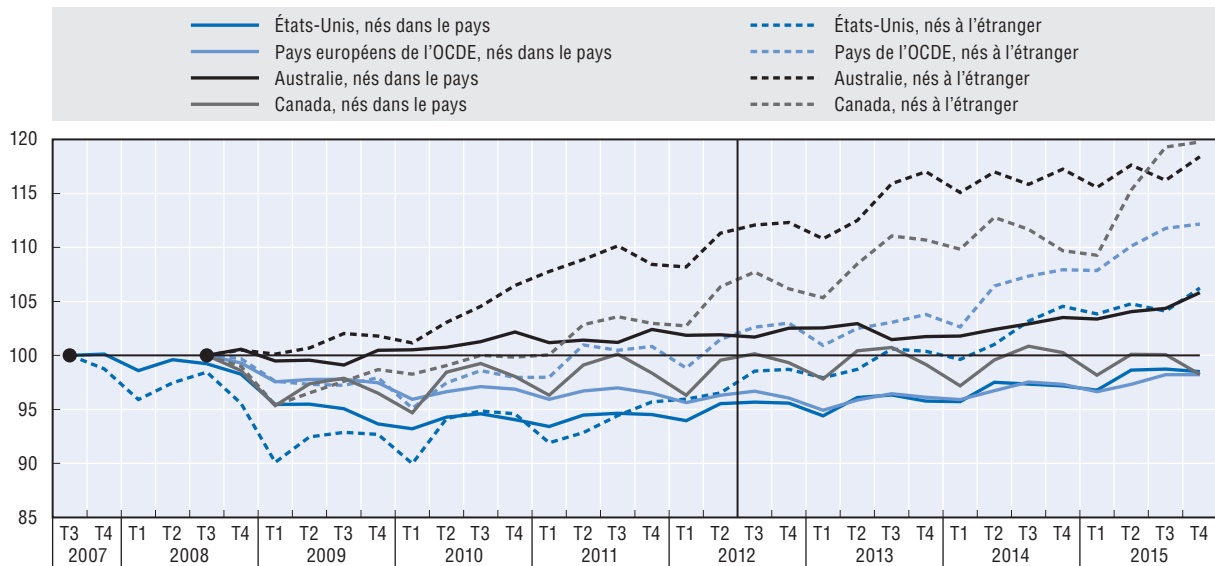
Source : Partie A : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat). Partie B : Current Population Surveys. Partie C : Enquête sur la population active. Partie D : Enquête sur la population active.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933394304>

Le graphique 2.12 illustre l'évolution des niveaux d'emploi des personnes nées dans le pays et des immigrés, indexés au début de la crise financière en 2007/08. À l'exception de ceux observés en Australie, tous les niveaux d'emploi ont dans un premier temps diminué, mais amorcé à terme un redressement. En 2012, toutefois, dans les différents pays, les taux d'emploi des quatre catégories d'immigrés marquaient une tendance plus prononcée à la hausse que ceux des personnes nées dans le pays.


Graphique 2.12. **Évolution trimestrielle de l'emploi selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2007-15**

Indice 100 = T3 2007 (États-Unis) ou T3 2008 (Australie, Canada et Europe)



Notes : La population considérée est celle d'âge actif (15-64 ans). La Suisse est exclue de l'analyse parce que les données trimestrielles ne sont disponibles qu'à partir de 2010.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933394314>

Cela dit, étant donné les différences en termes de structure et de composition, l'emploi des immigrés pourrait aussi être plus instable que celui des personnes nées dans le pays face aux variations du cycle conjoncturel. Dans le cas des États-Unis, par exemple, l'emploi des immigrés a accusé un repli plus prononcé que celui des personnes nées dans le pays entre le troisième trimestre de 2007 et le premier trimestre de 2010 (graphique 2.12) ; deux ans plus tard, il affichait une reprise plus rapide. L'étude OCDE (2009) a analysé la sensibilité de l'emploi des immigrés dans le contexte de la crise économique de 2007/08 et l'importance relative des différents facteurs d'explication (par exemple, concentration dans certains secteurs, faible ancienneté et contrats de travail offrant une protection inférieure, licenciements sélectifs). Dustmann et al. (2010) constatent également qu'en Allemagne et au Royaume-Uni, les taux de chômage des immigrés, surtout ceux originaires de pays non membres de l'OCDE, ont réagi plus fortement à la conjoncture économique. Hoynes et al. (2012), dont l'analyse est centrée sur la crise financière, rendent compte d'effets plus prononcés de celle-ci sur l'emploi masculin et sur celui des minorités ethniques, des jeunes, et des personnes ayant un faible niveau d'éducation. Ce schéma se révèle stable sur les crises survenues lors des dernières décennies.



Les immigrants récents influent sans doute fortement sur l'évolution conjoncturelle de l'emploi des immigrants en général puisqu'ils sont apparemment plus exposés aux aléas de la situation de l'emploi que les immigrants installés. Dans une phase de ralentissement conjoncturel, ils sont plus susceptibles de perdre leur emploi parce qu'ils y sont en général moins établis que les immigrants de longue date. Le manque de maîtrise de la langue et de savoir-faire au niveau de l'entreprise ou du marché peut limiter la productivité de bon nombre d'entre eux, de sorte que leurs emplois sont les premiers à ne pouvoir être préservés dans une conjoncture économique difficile. Il se peut aussi qu'ils soient moins protégés par un statut officiel, obtenu après plusieurs années d'emploi ou de séjour seulement. À tous ces égards, les immigrants installés pourraient se trouver dans une position beaucoup plus favorable, comparable à celle des personnes nées dans le pays.

De même, l'emploi des immigrants récents pourrait davantage bénéficier d'une reprise conjoncturelle que celui des immigrants installés ou des personnes nées dans le pays. Comme l'a montré Hall (2005), la rapidité avec laquelle les demandeurs d'emploi trouvent du travail est très procyclique. Pour diverses raisons, les immigrants récents sont parfois très nombreux parmi ces derniers, de sorte que l'amélioration de la situation des demandeurs d'emploi leur est extrêmement profitable. De nombreux immigrants récents sont en recherche d'emploi parce qu'ils n'en ont pas encore trouvé, parce qu'ils n'ont trouvé qu'un emploi temporaire, ou parce qu'ils sont en quête de meilleurs débouchés. Ils sont peut-être moins investis dans une région, une profession ou un secteur particulier, et ainsi plus disposés à s'adapter au marché du travail. Les conclusions de Poeschel (2016) indiquent par exemple que les immigrants récents en provenance de pays non membres de l'UE sont nettement plus susceptibles que les immigrants installés originaires de pays hors-UE de circuler à l'intérieur de l'UE. Par ailleurs, c'est vraisemblablement la croissance de l'emploi qui attire dans un premier temps les immigrants dans un pays. Le nombre d'immigrants récents présents dans celui-ci peut donc augmenter sous l'effet d'une reprise conjoncturelle.

L'étude OCDE (2015b) souligne que les secteurs d'activité des immigrants peuvent en partie expliquer leur vulnérabilité à la conjoncture économique et aux effets de la crise financière : les contrats de travail dans les secteurs comme l'hôtellerie et la restauration sont probablement plus flexibles, et des secteurs comme celui de la construction peuvent être confrontés à des fluctuations plus prononcées de la demande. Aux États-Unis et dans les pays européens de l'OCDE, le secteur de la construction est celui qui a connu le repli le plus marqué de l'emploi au lendemain de la crise financière (OCDE, 2015b). Compte tenu du rôle majeur des secteurs, le tableau 2.1 dresse la liste détaillée de ceux qui sont à l'origine des gains et des pertes d'emploi des immigrants, récents et installés. Le tableau 2.A1.2 en annexe présente la répartition des immigrants selon les grands secteurs.

Dans les pays européens de l'OCDE, les dix secteurs où l'emploi des immigrants récents et des immigrants installés connaît les plus fortes variations ne se recoupent que dans une mesure limitée (partie A, tableau 2.1). Si, par exemple, les deux groupes ont trouvé un emploi dans le secteur de l'éducation ou dans celui des services relatifs aux bâtiments et à l'aménagement paysager, l'emploi des immigrants récents dans les travaux de construction spécialisés et dans la construction automobile a augmenté, alors que celui des immigrants installés y a diminué. Le recoupement paraît plus important en ce qui concerne les gains d'emploi des immigrants récents et établis aux États-Unis (partie B), mais moindre pour les pertes d'emploi. Dans ce cas également, les variations de l'emploi sont parfois divergentes :

Tableau 2.1. **Dix secteurs où l'emploi des immigrants et des personnes nées à l'étranger a le plus fortement évolué dans quelques pays de l'OCDE, 2011-15**

A. Pays européens de l'OCDE					
	Immigrés récents		Immigrés installés		
	Évolution		Évolution		
	(000)	%	(000)	%	
Enseignement	56	+32	248	+18	Restauration
Services relatifs aux bâtiments et à l'aménagement paysager	44	+27	192	+18	Enseignement
Programmation, conseil et autres activités informatiques	38	+48	190	+12	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
Entreposage et services auxiliaires des transports	37	+72	159	+20	Services relatifs aux bâtiments et à l'aménagement paysager
Travaux de construction spécialisés	20	+13	139	+29	Action sociale sans hébergement
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	20	+80	134	+11	Activités pour la santé humaine
Industrie automobile	20	+58	116	+12	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	17	+14	104	+17	Hébergement médico-social et social
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	16	+44	97	+28	Culture et production animale, chasse et services annexes
Activités de poste et de courrier	14	+59	91	+14	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
Autres services personnels	-3	-5	3	+2	Activités des organisations associatives
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	-3	-11	2	+3	Publicité et études de marché
Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	-7	-11	-2	-3	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux
Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	-8	-11	-4	-1	Industrie automobile
Enquêtes et sécurité	-10	-41	-10	-3	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements
Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	-11	-32	-13	-9	Génie civil
Hébergement médico-social et social	-11	-11	-16	-6	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Culture et production animale, chasse et services annexes	-23	-23	-41	-7	Construction de bâtiments
Construction de bâtiments	-30	-21	-52	-30	Services liés à l'emploi
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	-171	-57	-52	-5	Travaux de construction spécialisés

si l'emploi des immigrants récents a progressé dans le secteur de l'édition, celui des immigrants installés y a reculé. De manière analogue, l'emploi des immigrants installés dans les hôpitaux a augmenté, mais celui des immigrants récents y a diminué.


Fait important pour l'analyse des effets de la conjoncture économique présentée ici, les augmentations et diminutions en pourcentage qui se rapportent aux immigrants récents semblent systématiquement supérieures à celles concernant les immigrants installés. Ce phénomène se vérifie également pour les secteurs énumérés dans les deux colonnes du tableau 2.1. Dans les pays européens de l'OCDE, les gains d'emploi des immigrants récents s'élevaient à 32 % dans le secteur de l'éducation et à 27 % dans les services relatifs aux bâtiments et à l'aménagement paysager – ceux des immigrants installés s'élevant par comparaison à 18 % et 20 %, respectivement, dans les mêmes secteurs. L'emploi des immigrants récents a reculé de 11 % dans les services financiers, de 32 % dans les activités des organisations extraterritoriales, et de 21 % dans la construction, ces chiffres s'établissant respectivement à 6 %, 3 % et 7 % pour les immigrants installés dans les mêmes secteurs.

Tableau 2.1. **Dix secteurs où l'emploi des immigrants et des personnes nées à l'étranger a le plus fortement évolué dans quelques pays de l'OCDE, 2011-15 (suite)**

B. États-Unis						
	Immigrés récents		Immigrés installés			
	Évolution		Évolution			
	(000)	%	(000)	%		
Activités spécialisées et techniques	106	+49	396	+21	Construction	
Construction	65	+32	276	+24	Activités spécialisées et techniques	
Activités de santé, sauf hôpitaux	60	+51	171	+9	Commerce de détail	
Services éducatifs	27	+15	168	+17	Transport et entreposage	
Activités financières	26	+60	152	+13	Activités de santé, sauf hôpitaux	
Commerce de détail	22	+8	141	+11	Activités administratives et activités de soutien aux entreprises	
Fabrication d'équipement de transport	21	+114	126	+15	Hôpitaux	
Transport et entreposage	16	+17	117	+10	Services éducatifs	
Autres industries	16	+64	95	+6	Restauration	
Diffusion (sauf internet)	12	+293	79	+16	Administration publique	
Services énergétiques	-5	-74	-0	-0	Métallurgie, fabrication de produits métalliques	
Agriculture	-6	-9	-1	-2	Gestion des entreprises	
Industries du textile, de l'habillement et du cuir	-7	-29	-2	-3	Activités de location et location bail	
Services à la personne	-9	-14	-3	-4	Produits du bois	
Métallurgie et fabrication de produits métalliques	-12	-37	-6	-8	Produits en caoutchouc et en plastique	
Hôpitaux	-17	-20	-6	-14	Production de films cinématographiques et activités d'enregistrement sonore	
Ménages privés	-20	-33	-7	-11	Édition (sauf par internet)	
Agro-alimentaire	-23	-23	-8	-22	Boissons et produits du tabac	
Restauration	-44	-14	-14	-4	Fabrication de produits informatiques et électroniques	
Activités administratives et activités de soutien aux entreprises	-49	-23	-28	-6	Action sociale	

Notes : Les immigrants récents sont ceux qui sont arrivés dans les cinq années précédant l'enquête et les immigrants installés ceux qui sont arrivés au moins cinq ans avant l'enquête. La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans). Partie A : Les secteurs correspondent à la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) Rév. 2. Partie B : Les secteurs correspondent à la classification du recensement 2002.

Source : Partie A : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat). Partie B : Current Population Surveys.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933395080>

Un schéma correspondant est observable aux États-Unis. L'emploi des immigrants récents a progressé de 49 % dans les services professionnels et techniques, de 32 % dans la construction, de 51 % dans les activités de santé, de 15 % dans le secteur de l'éducation, de 8 % dans le commerce de détail, et de 17 % dans le transport et l'entreposage ; il a reculé de 37 % dans le secteur de la métallurgie et de la fabrication de produits métalliques. La plupart des variations correspondantes, en pourcentage, de l'emploi des immigrants installés ont été substantiellement plus faibles et globalement semblables dans deux cas. Ce schéma laisse supposer que les immigrants récents et installés ne réagissent pas différemment à la conjoncture économique simplement parce qu'ils travaillent dans des secteurs distincts. Il apparaît également que, dans les mêmes secteurs, l'emploi des immigrants récents est généralement plus fluctuant que celui des immigrants installés.

En conclusion, la première partie de ce chapitre a présenté des données qui montrent que les immigrants récents sont généralement en position moins favorable que les immigrants installés sur le marché du travail. Leurs taux d'emploi ont pour la plupart diminué ou marqué le pas ces dernières années, en comparaison à ceux des immigrants installés et des personnes nées dans le pays, de sorte que les écarts entre les deux groupes se sont souvent

creusés. Les taux des jeunes ni en emploi, ni scolarisés ni en formation sont particulièrement élevés chez les immigrés récents. L'emploi de ces derniers semble être plus fluctuant que celui des immigrés installés, probablement parce qu'ils sont plus vulnérables aux effets conjoncturels. Ces résultats montrent que les politiques d'intégration devraient accorder une attention particulière aux immigrés récents, car les politiques adaptées aux immigrés installés risqueraient de ne pas convenir à leur situation, très différente. La deuxième partie du chapitre présente les dernières mesures en matière d'intégration dans les pays de l'OCDE, y compris celles destinées aux réfugiés et demandeurs d'asile récemment arrivés.

## Évolution récente des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE

Pendant tout le second semestre de 2015 et le début de 2016, d'importants flux de demandeurs d'asile ont mis à rude épreuve les dispositifs d'intégration de nombreux pays membres de l'OCDE, en Europe notamment. Néanmoins, parallèlement aux nouvelles mesures d'intégration spécifiquement destinées au nombre croissant de demandeurs d'asile et de réfugiés, la politique d'intégration des pays de l'OCDE a évolué sur de nombreux plans. Cette section dresse un bilan des réformes récemment adoptées dans ces pays, ainsi qu'en Bulgarie, en Lettonie, en Lituanie et en Roumanie.

### **Les pays de l'OCDE simplifient la procédure de naturalisation**

L'accession à la nationalité du pays d'accueil est un instrument important des politiques d'intégration. Au cours de l'année 2015, de multiples réformes ont été apportées aux lois en matière de naturalisation dans les pays de l'OCDE. Bon nombre de ces pays s'efforcent de simplifier la procédure de naturalisation et d'encourager l'adoption de la citoyenneté du pays d'accueil, tandis que d'autres s'emploient à faciliter la naturalisation de certains groupes.

Les réformes de la Loi canadienne sur la citoyenneté, entrées en vigueur au milieu de 2015, ont accéléré le traitement des demandes de citoyenneté canadienne. Ces réformes avaient pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance des nouveaux-venus au Canada et de veiller à ce que les nouveaux citoyens se préparent à prendre part à la société canadienne. La Suisse s'est efforcée de faciliter la naturalisation moyennant l'harmonisation des procédures de demande et, en 2014, a voté une nouvelle loi qui a ramené de 12 à 10 ans la durée de séjour requise avant le dépôt d'une demande de naturalisation. En Bulgarie, *a contrario*, plusieurs réformes institutionnelles risquent d'alourdir le système. Outre le Conseil de la citoyenneté du ministère de la Justice, actuellement chargé d'examiner les demandes d'acquisition de la nationalité bulgare, un autre conseil consultatif a été établi, qui a pour mission de les réexaminer avant qu'une décision définitive ne soit rendue.

Ailleurs, des pays comme les États-Unis, le Portugal et la Nouvelle-Zélande ont pris des mesures pour encourager les demandes de naturalisation. Les États-Unis s'efforcent de remédier aux obstacles qui empêchent actuellement l'acquisition de la nationalité américaine, notamment par les moyens suivants : autorisation du paiement des frais de dossier par carte de crédit ; exonération partielle des frais ; campagne médiatique pour promouvoir l'apprentissage de la langue anglaise en vue de l'acquisition de la nationalité ; intensifier l'éducation relative aux droits et aux responsabilités liées à la citoyenneté ; et encourager le dépôt de demandes d'acquisition de la citoyenneté américaine (voir l'encadré 2.1 pour les mesures détaillées). En Suède, les mesures visant à encourager la naturalisation prévoient notamment l'organisation de cérémonies par les municipalités pour permettre aux nouveaux citoyens de célébrer leur nouvelle nationalité.

### Encadré 2.1. **La White House Task Force on New Americans**

En novembre 2014, le Président Obama a mis en place la *White House Task Force on New Americans*, un groupe de travail interinstitutions chargé de recenser et d'appuyer les mesures d'intégration efficaces en vigueur à l'échelon local et à celui des États et d'examiner les moyens d'amplifier et de reproduire les modèles performants.

Depuis sa création, le groupe de travail a joué un rôle de premier plan en mettant en évidence les modèles qui ont prouvé leur efficacité au niveau local et en renforçant la coopération entre les villes, comtés ou agglomérations qui s'emploient à rapprocher immigrés et personnes nées dans le pays afin d'instaurer un environnement favorable à tous. En avril 2015, le groupe a publié le premier Plan national d'intégration jamais établi, qui définit une stratégie détaillée pour prolonger les mesures prises par les différents organismes fédéraux, en collaboration avec les entités locales et celles des États. Le plan prévoit notamment les activités suivantes :

#### **1. Créer des communautés accueillantes**

Convaincu que l'intégration s'effectue en grande partie à l'échelon local, le groupe de travail a fait une place substantielle au renforcement des capacités locales et à l'appui aux projets qui établissent des passerelles entre les immigrés et les communautés d'accueil. À cette fin, il travaille en collaboration avec les autorités locales en vue d'élaborer et d'appliquer des stratégies d'intégration adaptées aux besoins de leurs communautés, et fournit des ressources et des modèles pour permettre aux collectivités locales d'accueillir les populations immigrées.

#### **2. Consolider les filières de naturalisation existantes et promouvoir l'engagement civique**

Les mesures appliquées par le groupe de travail pour encourager la naturalisation des immigrés comprennent notamment des campagnes conduites en plusieurs langues à l'échelon national pour les sensibiliser aux droits et responsabilités des citoyens et à l'importance de la citoyenneté, et leur faire connaître les outils de préparation à l'acquisition de la nationalité américaine. À l'appui de cette démarche, les *US Citizenship and Immigration Services* ont financé l'élaboration de programmes de préparation à la citoyenneté ; pour sa part, le groupe de travail a recueilli auprès d'immigrés ayant récemment acquis la nationalité américaine des récits inspirants et envisage la prestation de services mobiles d'immigration. Il s'est employé en parallèle à faire participer les immigrés aux activités de la société civile.

#### **3. Favoriser le perfectionnement des compétences et encourager l'entrepreneuriat et le développement de petites entreprises**

Pour mettre en relief et valoriser la contribution des « nouveaux Américains » à l'économie des États-Unis, le groupe de travail encourage l'intégration économique des immigrés et des réfugiés et organise à cette fin des stages de formation au petit entrepreneuriat et des campagnes visant à faire connaître le parcours des entrepreneurs qui ont réussi. Il a par ailleurs fourni aux États et aux municipalités des outils pour les aider à élaborer des programmes d'évolution professionnelle axés sur les immigrés et à diffuser des informations relatives aux droits des travailleurs.

***De nombreux pays ont facilité l'accès de certains groupes à la citoyenneté et ont plus fréquemment autorisé la double nationalité.***

En 2015, de nombreux pays de l'OCDE ont amendé leurs lois relatives à la citoyenneté pour faciliter l'accès de certains groupes à la nationalité. Figurent au premier rang de ces groupes les enfants d'immigrés ; des amendements les concernant ont été adoptés en Suède, en Grèce et en Allemagne. Les amendements à la loi suédoise sur la citoyenneté ont accordé le droit de transmettre automatiquement la nationalité suédoise, que ce soit par l'intermédiaire de la mère ou du père, de sorte que, depuis la mi-2015, un enfant reçoit automatiquement la nationalité suédoise à la naissance si l'un de ses parents est suédois. En Grèce, les réformes du Code de la nationalité ont donné accès à la citoyenneté grecque aux mineurs dont les parents résident légalement en Grèce et à ceux qui y ont suivi neuf ans d'enseignement obligatoire ou ont obtenu un diplôme d'une université ou d'un établissement d'enseignement technique au cours des trois années précédentes. Dans le même ordre d'idée, un projet de loi est proposé en Italie qui, s'il est voté par le Sénat, permettra aux enfants d'immigrés nés en Italie de parents titulaires d'un permis de séjour de longue durée dans l'UE d'acquérir la nationalité italienne. Ces amendements s'appliqueront également aux enfants arrivés dans le pays avant l'âge de douze ans, qui y ont mené leur scolarité à terme et y ont résidé pendant cinq ans au moins.

En Estonie, des amendements à la loi sur la citoyenneté de 2014-15 ont facilité l'obtention de la nationalité estonienne. Les jeunes immigrés qui vivent depuis huit ans en Estonie et ne sont pas résidents d'un autre pays peuvent désormais demander la nationalité estonienne à l'âge de 15 ans, même s'ils ne sont pas titulaires d'un permis de séjour depuis huit ans. En parallèle, les immigrés de plus de 65 ans seront désormais exemptés de la partie écrite de l'examen linguistique. En Espagne, une loi accordant le droit à la citoyenneté espagnole aux descendants des juifs sépharades a été votée.

Outre la facilitation de l'accès à la citoyenneté de certains groupes, des pays comme le Danemark, la Lettonie et la République tchèque ont pris des dispositions pour autoriser les immigrés à se naturaliser sans pour autant les obliger à renoncer à leur nationalité antérieure – autrement dit, à détenir une double nationalité (ou plusieurs nationalités). En Allemagne, les enfants d'immigrés éduqués dans le pays pourront désormais conserver la double nationalité dès lors que, à leur vingt et unième anniversaire, ils auront vécu huit ans en Allemagne et fréquenté une école allemande pendant six ans, ou suivi une formation professionnelle. Auparavant, ils étaient obligés de choisir une nationalité à l'âge de 23 ans.

***En parallèle, toutefois, les critères linguistiques et autres exigences en vue d'obtenir la nationalité ont été relevés***

Si de nombreux pays de l'OCDE s'efforcent d'encourager et de faciliter l'acquisition de la nationalité, il existe une tendance parallèle à durcir les conditions à remplir pour obtenir la naturalisation. Il s'agit le plus souvent de renforcer les exigences linguistiques, comme en Espagne, au Portugal et en Norvège, et, dans certains cas, de prolonger la durée de séjour légale requise avant de pouvoir déposer une demande de nationalité. Les Pays-Bas envisagent ainsi de porter cette durée minimum de séjour de cinq à sept ans, le Danemark ayant pour sa part durci les conditions d'acquisition de la nationalité sur plusieurs plans. À la fin de 2015, le Parlement danois a voté des amendements qui relèvent les critères

linguistiques et la note d'admission à l'examen pour l'obtention de la citoyenneté, et exigent une preuve d'indépendance financière pendant quatre ans et demi sur les cinq années précédentes.

Ailleurs, le Canada a augmenté les frais liés à la demande de citoyenneté dans l'objectif de transférer une plus grande part des coûts de ce service aux demandeurs ; en Bulgarie, la crainte que la disposition donnant accès à la citoyenneté après avoir procédé à un investissement important dans le pays ne soit utilisée abusivement a suscité un débat quant au montant et à la forme de l'investissement en question.

### **De nouveaux motifs de révocation de la nationalité ont été établis**

Plusieurs pays de l'OCDE examinent également les cas dans lesquels la citoyenneté devrait être révoquée. Des réformes de la Loi canadienne sur la citoyenneté ont créé de nouveaux instruments pour prévenir la fraude et établi de nouveaux motifs de révocation de la citoyenneté canadienne ; dans plusieurs autres pays de l'OCDE, la crainte d'une radicalisation des immigrants et de leurs enfants a donné lieu à des amendements législatifs visant à déchoir de leur nationalité les binationaux impliqués dans des activités terroristes. Des projets en ce sens ont été introduits aux Pays-Bas, proposés en Australie, et sont également examinés dans d'autres pays, comme la Norvège. Dans le même ordre d'idées, le Royaume-Uni a proposé des mesures visant à autoriser le *Home Office* à déchoir de leur citoyenneté britannique les binationaux condamnés pour délits sexuels. La France a toutefois abandonné un projet de déchéance de la nationalité française des binationaux convaincus de crimes terroristes compte tenu des craintes que cette mesure n'établisse une discrimination à l'encontre des personnes ayant une double nationalité.

### **Le mesures d'intégration sont souvent adaptées aux besoins des migrants**

Si la naturalisation est une étape importante du processus d'intégration, les mesures d'intégration doivent à l'évidence intervenir bien avant. Il est désormais largement reconnu qu'il faut agir très tôt pour assurer une intégration réelle. Les trajectoires d'intégration sont en grande partie déterminées par l'accès aux programmes d'intégration dès les premiers temps – notamment aux programmes de formation linguistique, de formation professionnelle, de recherche d'emploi et, dans certains cas, d'éducation civique. Malgré le consensus naissant quant à l'importance de mesures d'intégration pluridimensionnelles, les démarches suivies par les pays de l'OCDE pour les mettre en place diffèrent sur plusieurs points.

Le premier point sur lequel les programmes d'intégration diffèrent d'un pays à l'autre est leur degré d'adaptation – aux besoins des migrants, à ceux du marché local du travail, ou aux deux. Alors que bon nombre de pays nordiques s'efforcent depuis quelque temps déjà d'adapter leurs programmes aux besoins de chaque immigré, cette approche gagne aujourd'hui du terrain dans l'ensemble de la zone OCDE – y compris en Estonie et en Pologne. Et si certains pays ajustent le contenu des programmes d'intégration aux compétences, à la formation et à l'expérience des migrants, d'autres en ont aussi adapté la durée. Au Danemark, par exemple, les immigrants dépourvus des compétences de base peuvent prolonger leur apprentissage de la langue au-delà des trois ans du programme d'initiation, dans la limite de deux années supplémentaires. Dans le cadre de l'élaboration de son plan d'intégration « Vivre ensemble – 2015 », la République tchèque a prévu de moduler la composition des mesures d'intégration en fonction de la durée et de la finalité du séjour d'un individu dans le pays.

Une deuxième méthode consiste à adapter les programmes d'intégration au contexte local. Plusieurs pays – dont la Suède, le Danemark et, dans une certaine mesure, la Norvège – se sont efforcés d'installer les immigrants récemment arrivés dans des endroits où leurs compétences sont demandées sur le marché du travail. Une autre démarche, suivie par le Portugal par exemple, consiste à accorder le contenu des programmes aux besoins du marché du travail local. En 2015, avec l'appui du Fonds européen d'intégration, 19 communes portugaises ont adopté des plans d'intégration adaptés aux spécificités locales – ces plans comporteront des volets de formation professionnelle, d'aide à l'entrepreneuriat, et de mentorat.

Les approches suivies par les pays de l'OCDE pour concevoir leurs programmes d'intégration diffèrent aussi selon que la participation y est volontaire, ou si elle détermine le versement des prestations sociales – comme dans de nombreux pays nordiques et, plus récemment, en Pologne. Quelques pays, comme la Finlande, font de plus en plus appel à des prestataires privés pour assurer les services d'intégration – comme la formation linguistique et l'aide à la recherche d'emploi – et envisagent des mécanismes de financement innovants fondés sur les résultats en matière d'intégration.

### **Simplifier la reconnaissance des qualifications**

Outre les programmes d'insertion généraux, souvent destinés aux migrants humanitaires et à leur famille, de nombreux pays de l'OCDE ont également institué de nouvelles mesures d'intégration visant les immigrants qui apportent avec eux des compétences, une formation et une expérience. Si, au cours de la décennie écoulée, beaucoup de pays de l'OCDE ont fait de plus en plus appel à la migration de main-d'œuvre qualifiée pour pallier les pénuries de compétences, les migrants familiaux et bon nombre de ceux qui arrivent en quête d'une protection internationale possèdent souvent des compétences utiles. Ils peuvent néanmoins avoir besoin d'une assistance complémentaire pour trouver les emplois appropriés et présenter leurs compétences et leur formation sous une forme intelligible pour les employeurs locaux.

Il est possible de faire reconnaître des qualifications étrangères dans la zone OCDE. Toutefois, dans bon nombre de pays membres, ce processus est parfois long et peut s'avérer dissuasif compte tenu de son manque de transparence, lié à l'intervention de nombreux acteurs. Les mesures récemment adoptées dans ce domaine se sont donc essentiellement attachées à accélérer la procédure, à simplifier le mécanisme de reconnaissance des diplômes étrangers et à faire connaître les procédures en la matière.

Plusieurs pays de l'OCDE ont pris des dispositions et lancé de nouveaux projets pour accélérer la procédure de reconnaissance des qualifications. La Norvège offre un exemple de premier plan d'une approche innovante : en 2014, elle a institué une « évaluation turbo » pour aider les employeurs à évaluer les titulaires de diplômes de l'enseignement supérieur étrangers candidats à des postes dans des professions non réglementées. L'évaluation n'est pas juridiquement contraignante, mais la procédure en ligne permet aux employeurs de vérifier, dans un délai de cinq jours, si le titre en question équivaut ou pas à un diplôme norvégien.

En Suède, les nouvelles procédures accélérées, entrées en application au début de 2016, vont au-delà de la reconnaissance des qualifications et comportent un ensemble de mesures destinées à accélérer l'entrée des immigrants qualifiés dans les professions qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre. Ces mesures sectorielles consistent dans un premier temps à recenser, à valider et à compléter les compétences des participants au programme dans leur



langue maternelle, et à leur offrir en parallèle une formation linguistique. Une différence majeure par rapport aux programmes antérieurs de cette nature est que la connaissance de la langue suédoise, une obligation qui, par le passé, a sensiblement ralenti ce processus de transition et limité le nombre de participants admissibles, ne sera pas exigée avant le début des opérations de validation et de formation passerelle. Des négociations sur la mise en place de procédures accélérées sont en cours dans 14 secteurs couvrant 20 professions, dont plusieurs professions réglementées – médecins, pharmaciens, dentistes, infirmiers, professeurs et enseignants de maternelle. S'agissant des travailleurs manuels, des procédures accélérées ont été établies pour les peintres, les bouchers, les cuisiniers et les chauffeurs professionnels, ainsi que pour les ingénieurs du bâtiment et les ingénieurs.

***Faire connaître et faciliter la procédure de reconnaissance des qualifications des personnes qui ne sont pas en mesure d'en fournir une preuve et la rendre plus transparente***

Comme les formalités varient souvent en fonction de la profession, du niveau et du type de diplôme, même à l'intérieur d'un pays, les migrants récemment arrivés ont parfois du mal à s'y retrouver. D'où la tendance observée dans les pays de l'OCDE depuis quelques années à simplifier la procédure, de manière à en améliorer l'efficacité, mais aussi à en rehausser la transparence. À cette fin, l'Irlande et la Suède ont pris de nombreuses mesures pour restructurer et simplifier la reconnaissance des qualifications étrangères. De fait, ces deux pays ont établi ces dernières années de nouveaux organismes de coordination afin de rationaliser la procédure. En Suède, suite à cette réorganisation institutionnelle, le nouvel organisme a enregistré en 2014 le nombre le plus élevé de demandes d'évaluation de qualifications étrangères jamais observé dans le pays. La Bulgarie aussi a supprimé certaines des formalités administratives afin d'assouplir la procédure.

Parallèlement à la simplification du processus de reconnaissance des qualifications, d'autres pays ont mené des campagnes d'information en vue de renforcer la sensibilisation aux avantages de cette démarche. Au Portugal, le nouveau « Plan stratégique pour les migrations – 2015-2020 » prévoit des mesures visant à intensifier les campagnes de sensibilisation – organisées par les universités et les centres nationaux d'intégration.

Les pays mettent aussi en place des dispositifs qui n'exigent pas de documents officiels pour faciliter la reconnaissance des qualifications des migrants qui ne peuvent en fournir la preuve – souvent ceux qui ont émigré pour des raisons humanitaires. Un pays en pointe dans ce domaine est la Norvège, où la procédure de reconnaissance des qualifications des personnes dépourvues de documents vérifiables fait appel à une combinaison d'évaluations scolaires, d'exercices à la maison et de mise en correspondance des antécédents professionnels. En Allemagne, de même, la loi sur l'évaluation des qualifications professionnelles a instauré une « analyse des qualifications » qui évalue les compétences, les connaissances et les aptitudes à partir d'échantillons de travaux. Par ailleurs, l'Agence fédérale pour l'emploi a mis sur pied un projet pilote financé par le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche pour apporter aux personnes engagées dans le processus d'analyse de leurs qualifications une assistance au travers de stages de formation décentralisés, d'entretiens individuels, et d'outils de gestion des connaissances. Aux Pays-Bas, le Centre néerlandais d'expertise pour l'évaluation des diplômes internationaux travaille en coopération avec les organismes d'aide aux réfugiés et les milieux économiques pour mettre au point un instrument d'évaluation des diplômes à partir des informations fournies par les réfugiés.

**Les pays s'emploient à développer l'accès aux formations linguistiques et à renforcer les incitations à les suivre...**

La formation linguistique reste au centre des mesures d'intégration des différents pays de l'OCDE, et une tendance croissante à renforcer cette composante est observable. Dans de nombreux pays, les cours de langue sont depuis longtemps au cœur des activités d'insertion. Dans d'autres, qui ne sont pas de grandes destinations d'immigration traditionnelles – comme l'Estonie – ou dont les populations immigrées étaient linguistiquement homogènes – comme l'Espagne – l'enseignement de la langue n'acquière que progressivement une place de premier plan. En Espagne, l'évolution de la composition de la population migrante a fait de la formation linguistique une priorité essentielle de la politique d'intégration. Comme déjà signalé, depuis 2015, la connaissance de la langue espagnole est exigée pour obtenir la nationalité. Dans la même veine, outre les mesures adoptées en vue d'élargir l'accès aux formations linguistiques, le Portugal a relevé le niveau de maîtrise de la langue exigé pour acquérir la nationalité portugaise.

**... à consolider les fondements pédagogiques de l'enseignement de la langue...**

Parallèlement à l'amélioration de l'accès à l'apprentissage de la langue, les pays de l'OCDE attachent une importance croissante à la qualité de l'enseignement pédagogique. En Suède, les autorités ont annoncé leur intention d'associer l'enseignement du suédois aux immigrés à d'autres formations utiles, comme l'enseignement professionnel secondaire du deuxième cycle. Dans le cadre de ces mesures, l'enseignement du suédois destiné aux immigrés interviendra à l'avenir dans le cadre du système municipal de formation pour adultes ; l'Agence nationale de l'éducation a été chargée d'établir un nouveau programme d'enseignement du suédois en deuxième langue et d'élaborer de nouveaux modules de cours dans le cadre des formations pour adultes de niveau élémentaire relevant des municipalités. Au Luxembourg, de nouveaux outils pédagogiques ont été mis au point : cours de formation pour les enseignants, publications, et mise en place d'un nouveau site internet interactif pour l'échange d'informations entre les enseignants chargés d'élèves récemment arrivés dans le pays. Dans le souci d'harmoniser la qualité de l'enseignement linguistique au niveau national, Citoyenneté et Immigration Canada a apporté divers changements au programme linguistique et élabore actuellement un test national standardisé.

**... à renforcer la finalité professionnelle et la flexibilité des cours de langue**

La distinction entre les politiques axées sur l'éducation des migrants et celles visant à les intégrer au marché du travail a de moins en moins cours lorsqu'il s'agit d'élaborer une politique d'intégration. Cette constatation vaut particulièrement dans le domaine de l'apprentissage linguistique. Si la formation linguistique en cours d'emploi reste rare, les cours de langue à des fins professionnelles pour enseigner le vocabulaire nécessaire à certains métiers et les programmes de cours modulables en termes de lieu, d'horaires et de structure sont de plus en plus souvent utilisés pour permettre aux migrants d'associer travail et étude de la langue.

De profondes évolutions ont marqué les politiques d'intégration en 2015-16. Bon nombre des réformes évoquées ci-dessus ont été motivées, ou leur mise en place accélérée, par l'arrivée de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE au second semestre de 2015. Et si elles s'appliquent pour la plupart à tous les immigrés, d'autres visent particulièrement les demandeurs d'asile et réfugiés. Ces politiques plus ciblées sont décrites ci-après.

## Changements récemment apportés aux politiques pour favoriser l'intégration des réfugiés et de leurs enfants

En 2015-16, de nombreux pays européens de l'OCDE ont adopté des mesures pour faire face à l'arrivée sans précédent de demandeurs d'asile. Si des réformes substantielles sont intervenues en matière de droit d'asile et de contrôles aux frontières, les mesures d'intégration ont pris une place croissante dans les politiques mises en place par les pays.

Cette section traite donc essentiellement des récentes modifications apportées aux mesures d'intégration concernant les personnes qui ont engagé une procédure de demande d'asile (les demandeurs d'asile) ou celles à qui l'asile ou une autre forme de protection subsidiaire ou temporaire a été accordé (réfugiés ou migrants humanitaires). Elle définit plus précisément l'évolution générale des politiques d'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile dans l'OCDE en 2015 et au début de 2016, et présente ensuite un aperçu des principales mesures adoptées en matière de logement, de formation linguistique et d'éducation, d'intégration au marché du travail, et d'éducation civique.

L'hétérogénéité des mesures adoptées par les pays de l'OCDE face à ce phénomène tient à diverses raisons. D'abord, tous les pays ne sont pas pareillement concernés. Certains n'ont enregistré qu'une hausse modérée ou nulle des demandes d'asile, et n'ont donc modifié que marginalement leurs politiques d'intégration, voire pas du tout. D'autres, comme l'Autriche, la Finlande, l'Allemagne, la Norvège et la Suède, ont vu l'arrivée de demandeurs d'asile nettement augmenter en 2015-16, et ont en conséquence souvent adapté ou mis en œuvre des politiques d'intégration. D'autres encore, dont la Hongrie et la Slovaquie, sont essentiellement des pays de transit. La Turquie est le pays qui accueille le plus grand nombre de personnes ayant besoin d'une protection internationale\* au monde. La Grèce et l'Italie, en tant que premiers pays d'entrée dans l'Union européenne, ont aussi été fortement touchées.

En 2015, diverses évolutions générales ont pu être observées, qui sont examinées en détail ci-après. Un nombre considérable de pays ont mis en œuvre des mesures d'intégration qui s'adressent aux demandeurs d'asile et aux réfugiés dès leur arrivée, et ont par exemple ouvert les programmes d'intégration aux demandeurs d'asile. Bon nombre d'administrations publiques ont en outre resserré leur coopération avec d'autres échelons de gouvernance, les partenaires sociaux, le secteur privé et la société civile pour faire face à la crise humanitaire. Les politiques de logement et de dispersion ont mobilisé l'attention, car plusieurs pays de l'OCDE qui ont accueilli des flux importants de demandeurs d'asile ont dû trouver une solution à la pénurie de logements. Ils se sont en outre efforcés d'éviter la concentration des demandeurs d'asile et des réfugiés dans les régions défavorisées. Dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage de la langue, la plupart des pays de l'OCDE ayant accueilli de nombreux immigrants ont augmenté les dépenses consacrées à l'éducation, recruté des enseignants, et développé l'offre de cours de langue pour adultes. Les services publics de l'emploi continuent de jouer un rôle de premier plan dans le processus d'intégration, la plupart des pays de l'OCDE estimant que l'insertion des réfugiés et, dans certains cas, des demandeurs d'asile sur le marché du travail revêt un caractère prioritaire. Dans cet objectif, l'adaptation des programmes de formation professionnelle aux besoins de cette population est une mesure désormais couramment appliquée pour faciliter leur entrée sur le marché du travail. Enfin, également en réaction à l'augmentation

\* La Turquie n'accorde pas le statut de réfugié aux Syriens, mais les admet sur son territoire dans le cadre d'un régime de protection temporaire.

du nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés en provenance de pays non européens, des mesures d'intégration civique ont été mises en place, souvent consacrées à la question de l'égalité des sexes.

### **Les interventions rapides gagnent en importance**

Pour que le processus d'intégration démarre rapidement, de nombreux pays, dont l'Allemagne, la Belgique, la République tchèque, la Finlande, le Danemark et la Suède, ont amendé leur législation l'année dernière de manière à ouvrir certaines mesures d'insertion aux demandeurs d'asile ou à leur en faciliter l'accès, en leur permettant par exemple de participer plus tôt aux programmes d'emploi et d'évaluation des compétences. Dans de nombreux cas, comme en Allemagne, l'accès à ces programmes n'est cependant accordé qu'aux demandeurs d'asile qui présentent de bonnes chances de rester. Souvent, ces mesures d'intervention rapides ont été jugées nécessaires pour « ne pas perdre de temps », suite aux enseignements dégagés de cohortes antérieures de réfugiés dont l'accès tardif aux programmes d'intégration a produit des résultats insatisfaisants, notamment en termes d'emploi.

La Belgique, la Bulgarie, l'Allemagne, la République tchèque et l'Italie, par exemple, ont récemment raccourci le délai donnant droit aux demandeurs d'asile d'entrer sur le marché du travail. Même si, en pratique, ceux-ci peuvent être confrontés à des obstacles administratifs, comme le dépôt d'une demande de permis de travail ou l'examen obligatoire de la situation de l'emploi, cette démarche pourrait dénoter une prise de conscience croissante que l'intégration est d'autant plus efficace qu'elle commence tôt. D'ici à l'été 2016, l'Allemagne se sera prononcée sur une proposition législative visant à abolir pendant trois ans l'examen de la situation du marché du travail pour les demandeurs d'asile afin de réduire les obstacles administratifs pour les employeurs. Avant cette réforme, l'Agence pour l'emploi était obligée de vérifier si des ressortissants allemands ou de l'UE inscrits sur ses registres convenaient pour l'emploi concerné, et de leur donner alors priorité.

Par ailleurs, plusieurs pays ont entrepris d'évaluer les compétences des demandeurs d'asile lorsqu'ils sont encore dans les centres d'accueil afin d'accélérer leur accès ultérieur à l'emploi. Ainsi la Finlande, le Danemark et l'Allemagne (dans le cas de l'Allemagne, seulement pour les personnes susceptibles de rester) travaillent à la mise en œuvre de programmes de cette nature à l'échelle nationale. En Finlande, par exemple, les organismes publics évaluent les compétences linguistiques, le niveau de formation et les antécédents professionnels des demandeurs d'asile dans les centres d'accueil et communiquent les résultats des évaluations aux municipalités où ces personnes s'installeront une fois l'asile accordé. Les Pays-Bas et la Suède ont mis en route des projets pilotes.

En 2015, la moitié environ des pays de l'OCDE autorisent les demandeurs d'asile à s'inscrire à des cours de langue (de niveau élémentaire). En Allemagne, la législation a été modifiée et autorise désormais ceux en provenance de Syrie, d'Iraq, d'Iran et d'Érythrée à suivre des cours de langue et d'éducation civique.

### **De nombreux gouvernements ont renforcé la coopération entre les différents échelons de gouvernance et intervenants afin de prendre en charge plus rapidement et plus efficacement les demandeurs d'asile et les réfugiés**

La conception et l'application des politiques d'intégration relèvent de différents échelons de l'administration selon les pays de l'OCDE. Comme l'on peut s'y attendre, ces

politiques sont généralement plus décentralisées dans les pays fédéraux. Au Canada, en Belgique et en Allemagne, par exemple, les échelons inférieurs de l'administration sont bien plus libres de décider des moyens d'intégrer les demandeurs d'asile et les réfugiés que ceux des pays plus centralisés. Néanmoins, même dans les structures de gouvernance centralisées, les collectivités locales jouent un rôle de premier plan dans l'intégration de ces populations. Dans tous les cas, quel que soit le degré de centralisation, la coopération entre les différents échelons de l'administration, les prestataires de services et les organisations de la société civile revêt une importance cruciale pour la mise en œuvre de mesures efficaces. L'arrivée de demandeurs d'asile en 2015-16 a obligé les autorités et les autres parties prenantes à réagir avec célérité et souplesse. La coordination et la communication entre les différents niveaux de l'administration demeurent toutefois difficiles.

Pour remédier à ce problème, plusieurs pays ont mis en œuvre des mesures visant à favoriser la coopération et l'échange d'informations entre les différents intervenants. D'ici l'été 2016, l'Allemagne va délivrer à tous les demandeurs d'asile une carte d'identité spéciale où figureront les empreintes digitales et les coordonnées de leur titulaire, mais aussi des renseignements sur leur état de santé et leurs qualifications professionnelles. Un système centralisé permettra à tous les organismes publics de consulter ces informations. D'autres pays, dont l'Autriche, la Finlande, l'Allemagne, la Suède et l'Espagne, ont mis en place des plateformes afin de mieux coordonner les services d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés. En Grèce, le ministre adjoint de la politique migratoire, en association avec les services de police et les structures de gouvernance locales, a établi une procédure d'enregistrement pour les groupes de bénévoles qui fournissent des services aux demandeurs d'asile aux principaux points d'entrée sur le territoire, ceci afin de mieux coordonner la prestation des services. Le gouvernement irlandais a mis sur pied un groupe de travail interministériel chargé de coordonner et d'appliquer les mesures d'intégration destinées aux réfugiés réinstallés, en collaboration avec les autorités municipales, les ONG et les groupes confessionnels.

### ***Des efforts ont été déployés pour tenir compte des initiatives bénévoles et travailler plus étroitement avec le secteur privé***

L'afflux croissant de demandeurs d'asile et de réfugiés a conduit de nombreux gouvernements à s'en remettre largement aux ONG et aux bénévoles et à apporter des financements complémentaires aux projets de la société civile et aux programmes de volontariat. Les autorités allemandes, par exemple, financeront la création de 10 000 postes supplémentaires dans le cadre du service volontaire fédéral, qui seront exclusivement consacrés à l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ces derniers eux-mêmes ont aussi le droit de demander à participer au programme.

Par ailleurs, les partenaires sociaux participent de plus en plus au processus d'intégration. Divers pays ont mis en œuvre des projets qui cherchent à établir une coopération plus étroite avec le secteur privé, s'efforcent d'augmenter les fonds disponibles pour couvrir les dépenses d'intégration et encouragent les entreprises à embaucher des réfugiés. Le ministère canadien de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a ainsi directement demandé au secteur privé d'apporter un concours financier à l'installation de réfugiés syriens au Canada. Trois grandes entreprises ont lancé le « Fonds d'accueil des réfugiés syriens » qui, en mars 2016, avait mobilisé 30 millions CAD (environ 20 millions EUR) pour l'intégration des réfugiés.

En Allemagne, pour faciliter l'intégration au marché du travail, le gouvernement et la Chambre de commerce et de l'industrie ont conjointement mis sur pied le réseau « les entreprises intègrent les réfugiés » pour encourager les entreprises à recruter des réfugiés, et à échanger des informations et à confronter leurs expériences. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement danois a établi des partenariats avec des entreprises afin d'offrir plus de stages aux réfugiés. D'autres pays ont mis en place des coopérations sectorielles. En Suisse, par exemple, l'Union suisse des paysans et les autorités fédérales ont lancé un projet pilote pour favoriser l'emploi des réfugiés dans le secteur agricole.

### ***Des efforts soutenus ont été déployés pour remédier à la pénurie de logements***

Trouver un logement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés relève parfois de la gageure, surtout lorsque le nombre d'arrivées augmente rapidement ou que les pays sont déjà confrontés à une pénurie de logements sociaux ou abordables. En 2015, l'offre de logement a été l'un des principaux défis pour les pouvoirs publics, et un domaine important de la formulation de politiques. La fourniture d'un logement relève certes des mesures d'urgence, mais les politiques de logement et de dispersion peuvent avoir des conséquences à long terme sur l'intégration. D'abord, de longs séjours dans des centres d'accueil peuvent constituer un obstacle à l'intégration quand l'accès aux programmes spécialisés est limité. Ensuite, la situation locale du marché du travail peut fortement influencer sur les chances de trouver un emploi. Or, dans les régions où le logement est bon marché, la situation de l'emploi est souvent moins favorable que dans les zones urbaines et, dans ces dernières, il existe souvent moins de logements abordables.

Les pays de l'OCDE ont appliqué des mesures distinctes pour répartir les réfugiés plus uniformément sur le territoire. Certains, comme le Danemark, l'Estonie et les Pays-Bas, affectent les réfugiés statutaires à des municipalités ; d'autres ; comme la France, la Grèce et l'Italie, les autorisent à choisir librement l'endroit où ils souhaitent s'installer une fois leur statut reconnu. Les pays prennent aussi en compte un ensemble variable de critères de dispersion, qui vont des besoins du marché du travail et des logements disponibles à la présence de parents, l'existence de services de santé spécialisés, ou la concentration d'immigrés dans la zone concernée.

Beaucoup de pays de l'OCDE ont augmenté, parfois sensiblement, les dépenses consacrées à l'hébergement des réfugiés, tant en ce qui concerne les centres d'accueil que le logement de longue durée. Plusieurs, dont l'Allemagne, la Suède et quelques États fédéraux autrichiens, ont assoupli les codes et règlements de construction pour accélérer la construction de centres d'accueil et la rénovation de bâtiments vacants.

Néanmoins, trouver un hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés s'est avéré difficile dans certains pays où les municipalités peuvent refuser de les accueillir. En Suède, celles-ci avaient auparavant une marge de liberté considérable à cet égard. La loi a été modifiée au début de 2016 et les oblige désormais à accepter tous les réfugiés qui n'ont pas trouvé de logement par eux-mêmes et qui leur sont donc affectés par un mécanisme central du service public de l'emploi. En Autriche, la législation a été amendée et autorise l'administration centrale à construire des hébergements pour les demandeurs d'asile et les réfugiés dans les États fédéraux si ces derniers ne remplissent pas leurs quotas d'accueil. Au Royaume-Uni, où le logement des demandeurs d'asile est fourni par des entrepreneurs privés, les autorités locales se sont montrées peu disposées à participer au dispositif de répartition volontaire et n'ont pas autorisé les entreprises participantes à installer les demandeurs d'asile dans leurs municipalités, ce qui a non seulement accru la

concentration de cette population dans certaines régions, mais aussi accentué la pénurie de logements. Le gouvernement cherche actuellement les moyens d'augmenter le nombre de municipalités participant au dispositif de répartition.

**Les pays ont tenté d'éviter la concentration de demandeurs d'asile et de réfugiés en milieu urbain et dans les régions défavorisées**

Il s'avère que les réfugiés, une fois munis de leur permis de séjour, vont généralement s'installer en milieu urbain ou dans des régions où ils ont de la famille ou d'autres réseaux de relations. Dans certains pays, les autorités craignent que ce phénomène ne conduise à une concentration de demandeurs d'asile et de réfugiés dans les régions où le logement est moins coûteux et les personnes de même origine ethnique plus nombreuses, ce qui risque d'empêcher leur intégration. Dans le même temps, les réfugiés statutaires titulaires d'un permis de séjour sont normalement libres de se déplacer dans le pays, et des mesures visant à limiter la liberté de circulation interne d'un groupe donné pourraient s'inscrire en contradiction avec les dispositions en matière de droits de l'homme. Plusieurs gouvernements s'emploient donc à inciter les réfugiés à rester dans les municipalités auxquelles ils ont été affectés pendant leur procédure d'asile.

Pour éviter le regroupement des demandeurs d'asile et des réfugiés dans les zones urbaines, les autorités finlandaises ont modifié la législation dans l'objectif de décourager les réfugiés de s'installer à Helsinki pour chercher un emploi. Auparavant, les services d'immigration payaient les dépôts de caution exigés pour la location d'un appartement dans la région d'Helsinki. Désormais, les réfugiés qui souhaitent s'y installer doivent le faire à leurs propres frais, à moins qu'ils n'aient reçu une offre d'emploi dans la région de la capitale avant de déménager. Pour éviter la ségrégation, les autorités allemandes ont engagé une réflexion afin de déterminer si les demandeurs d'asile et les réfugiés doivent être contraints de rester dans les régions auxquelles ils ont été affectés à l'origine pour leur procédure d'asile. S'agissant des réfugiés, ceux qui ont trouvé du travail et sont indépendants financièrement seront autorisés à s'installer dans une autre municipalité. Ces modifications, et d'autres, sont examinées dans le cadre d'une nouvelle loi sur l'intégration, qui devrait être adoptée par le Parlement avant l'été.

**Néanmoins, seuls quelques pays répartissent les demandeurs d'asile et les réfugiés en fonction des besoins du marché local du travail ou des compétences des migrants**

Les politiques d'installation des réfugiés dans des régions où ils ont de bonnes chances de trouver un emploi risquent de ne pas être applicables quand le nombre de réfugiés est élevé et celui des logements restreint. Néanmoins, quand les pays ont la possibilité de tenir compte des besoins du marché du travail et des profils de compétence des réfugiés, il est recommandé de suivre cette démarche car les données d'observation indiquent que les résultats sont alors plus satisfaisants en termes d'intégration (OCDE, 2016). En Suède, par exemple, les réfugiés sont libres de chercher leur propre logement, mais le service public de l'emploi (SPE) peut aussi se charger de les installer. Depuis 2010, le SPE suédois affecte les réfugiés à des municipalités en fonction des besoins du marché local du travail. Dans la pratique, cette règle est souvent inapplicable compte tenu de la pénurie actuelle de logements dans le pays, accentuée par l'arrivée massive de demandeurs d'asile en 2015.

La Norvège met actuellement au point une procédure accélérée d'évaluation des compétences dans les centres d'accueil qui devrait entrer pleinement en application en 2016. Les demandeurs d'asile seront alors envoyés dans des municipalités où la demande du marché local du travail correspond à leurs compétences professionnelles. Depuis 2013, l'Estonie prend également en considération les possibilités d'emploi dans les municipalités pour répartir les réfugiés. Le Danemark a adopté une approche légèrement différente qui tient cependant également compte de l'emploi. À compter de 2016, les municipalités sont tenues d'accepter les réfugiés auxquels un emploi a déjà été proposé sur leur territoire, même si elles ont déjà rempli leur quota d'accueil.

### **De nombreux pays ont été obligés d'accroître les capacités des écoles et le nombre d'enseignants**

En 2015, le nombre d'enfants et de jeunes d'âge scolaire réfugiés pour des raisons humanitaires a sensiblement augmenté dans plusieurs pays, notamment en Turquie, en Suède, en Allemagne et en Autriche. Il faut donc non seulement recruter des enseignants, mais, dans l'idéal, trouver des professeurs qualifiés pour enseigner à ces jeunes, y compris dans les classes d'accueil spéciales destinées aux enfants et aux jeunes réfugiés récemment arrivés. En conséquence, bon nombre des pays concernés par la récente crise humanitaire ont augmenté le budget alloué à l'éducation.

En Suède, par exemple, les autorités ont directement alloué de nouveaux fonds aux écoles en augmentant la somme forfaitaire qui leur est attribuée pour chaque élève demandeur d'asile. Afin de remédier à la pénurie d'enseignants, elles ont en outre instauré des programmes passerelles accélérés pour les réfugiés titulaires d'un diplôme d'enseignement. D'autres pays, comme la Norvège et l'Allemagne, ont entrepris de recruter de nouveaux enseignants, et encouragent aussi les enseignants retraités à reprendre un emploi temporaire. Néanmoins, dans la plupart des pays, le nombre de professeurs qualifiés pour enseigner à des élèves de langue non maternelle demeure relativement faible, et il faut du temps pour adapter le programme de formation d'enseignants et la formation elle-même. Pour appuyer l'apprentissage des enfants réfugiés dans une deuxième langue, le ministère norvégien de l'Éducation a créé un portail en ligne qui fournit des traductions en arabe et en dari des manuels scolaires actuellement utilisés dans les écoles norvégiennes.

Les autorités turques estiment à 700 millions TRL (220 millions EUR environ) le surcoût lié à la scolarité des élèves syriens en 2014-15. La Turquie accueille actuellement quelque 700 000 enfants syriens d'âge scolaire, dont un tiers environ ont été scolarisés entre 2014 et 2015 après que le gouvernement turc a adopté une législation leur accordant le droit de fréquenter l'école publique. La Turquie commence à créer du matériel pédagogique pour l'enseignement de la langue à des élèves étrangers. Les autorités accréditent en outre des « centres d'enseignement » privés qui enseignent un programme syrien modifié en langue arabe. En 2015, le ministère turc de l'Éducation a également supervisé l'organisation d'examens syriens de fin d'études secondaires qui seront reconnus par les universités turques. Le ministère a déclaré qu'il a pour objectif de porter à 370 000 le nombre d'enfants scolarisés d'ici la fin de l'année scolaire 2015-16.



### ***De nombreux pays ont mis en place des cours de langue pour les demandeurs d'asile et les réfugiés adultes***

Presque tous les pays qui ont accueilli de nombreux demandeurs d'asile et réfugiés se sont employés à développer l'offre de cours de langue. La Suède, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Finlande et l'Autriche, ont ainsi augmenté les budgets liés à l'intégration pour 2015-16, dont une part considérable est consacrée à l'organisation de cours de langues. Néanmoins, compte tenu de la hausse souvent substantielle du nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés, les listes d'attente sont souvent longues, et le problème du recrutement d'enseignants en nombre suffisant persiste. Face à cet engorgement, la plupart des pays de l'OCDE se sont efforcés d'amplifier les mesures déjà en vigueur et de réduire les délais d'attente plutôt que d'élaborer de nouveaux programmes.

Qui plus est, les demandeurs d'asile et les réfugiés ne constituent pas un groupe homogène, loin s'en faut, et présentent à l'arrivée des niveaux de compétences très variables. Les cours de langues devraient donc, dans l'idéal, être adaptés à leurs aptitudes et offrir, par exemple, une aide ciblée aux personnes analphabètes ou très peu instruites, ainsi qu'à celles diplômées du supérieur, susceptibles d'acquérir la langue plus rapidement. En 2015, la moitié environ des pays de l'OCDE offrent une formation linguistique spéciale aux demandeurs d'asile et réfugiés présentant un faible niveau d'instruction ainsi qu'aux très instruits.

### ***Les services publics de l'emploi remplissent une fonction importante en organisant des programmes d'intégration destinés aux demandeurs d'asile et aux réfugiés***

Comme les cohortes précédentes de réfugiés ont souvent éprouvé des difficultés à s'intégrer au marché du travail, les pays de l'OCDE qui ont accueilli de nombreux demandeurs d'asile et réfugiés en 2015 se sont quasiment tous ingéniés à trouver des moyens d'accélérer leur entrée sur ce marché. Plusieurs, comme le Danemark, l'Allemagne et la Suède, ont envisagé la possibilité de ne pas leur accorder de salaire minimum pour faciliter cette démarche. En 2015, aucune mesure en ce sens n'a cependant été instaurée. Malgré tout, les subventions salariales offrent un moyen, essentiellement utilisé dans les Pays nordiques et aux Pays-Bas, d'abaisser les coûts liés à l'embauche de travailleurs défavorisés, migrants humanitaires compris, pour les employeurs.

Les services publics de l'emploi (SPE) continuent de jouer un rôle de premier plan pour aider les demandeurs d'asile et les réfugiés à trouver du travail ou à obtenir une formation complémentaire. Étant donné la priorité donnée par de nombreux pays de l'OCDE à l'emploi, des programmes divers ont été mis en place qui confèrent aux organismes des SPE un rôle central consistant à évaluer les compétences des demandeurs d'asile et des réfugiés, à leur donner accès aux formations complémentaires et aux programmes de mise à niveau des compétences, et à les assister pendant la procédure de candidature.

L'Agence allemande pour l'emploi, par exemple, a mis en train un programme pilote pour les demandeurs d'asile qui évalue en trois mois les compétences des participants, les aide à rédiger des demandes d'emploi et dispense des cours de langue professionnelle. Le SPE autrichien a également lancé à Vienne un projet pilote pour les réfugiés, le « programme de vérification des compétences », qui évalue les qualifications antérieures et assure un accompagnement individuel.

Le SPE a aussi activement participé au programme accéléré récemment instauré en Suède, qui vise à faciliter l'entrée dans les métiers en pénurie. Ces programmes comportent habituellement une procédure de validation destinée à évaluer les compétences professionnelles, et une formation adaptée à chacun ou un programme d'études débouchant sur les qualifications nécessaires. Pour certains métiers, ils comprennent également un stage pratique. Les enseignants, par exemple, sont placés dans des écoles dès le programme-passerelle. En Suède, les programmes accélérés sont en principe ouverts à tous les immigrants récemment arrivés, mais ont été établis en réaction directe à la hausse récente du nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés. Les autorités ont annoncé d'autres programmes de cette nature pour les migrants humanitaires dotés d'une expérience antérieure dans les secteurs de l'enseignement et de la santé, et des programmes pour les métiers en pénurie faiblement et moyennement spécialisés comme les bouchers, les cuisiniers et les peintres.

### ***Des programmes d'enseignement et de formation professionnels sont mis en œuvre pour faciliter l'intégration sur le marché du travail***

De nombreux pays de l'OCDE, en particulier ceux dotés de dispositifs éprouvés d'enseignement et de formation professionnels, ont cherché à intégrer les jeunes réfugiés et, à l'occasion, les jeunes demandeurs d'asile au marché du travail en associant formation linguistique, enseignement professionnel et apprentissage en entreprise.

En Autriche, la majorité des jeunes réfugiés vivent à Vienne, où les places d'apprentissage sont relativement rares, alors que dans d'autres régions les entreprises ne parviennent pas à pourvoir les postes vacants. Les autorités ont donc mis en œuvre un projet pilote qui offre aux réfugiés âgés de moins de 26 ans des places d'apprentissage et un mentor individuel dans des régions où des postes de formation demeurent vacants. De même, les autorités suisses ont introduit un projet pilote qui offre un enseignement professionnel et une formation linguistique aux jeunes réfugiés dans des secteurs connaissant des pénuries de main-d'œuvre. Aux Pays-Bas, trois centres d'information spécialisés ont été créés pour fournir aux jeunes réfugiés des informations sur l'enseignement professionnel dans le cadre d'un projet pilote. Un autre projet pilote est par ailleurs en préparation qui offrira une formation préparatoire spécialisée aux réfugiés avant qu'ils ne rejoignent la filière professionnelle classique.

Au début de 2016, les autorités allemandes et la Confédération allemande de l'artisanat ont présenté un programme en trois étapes qui vise à intégrer dans la filière de la formation professionnelle 10 000 jeunes réfugiés et demandeurs d'asile susceptibles de rester dans le pays. Les organismes du SPE sont chargés de repérer les candidats recevables auxquels sont ensuite proposés une formation linguistique, des stages et une orientation avant de suivre un enseignement professionnel.

### ***Les mesures d'éducation civique sont renforcées***

En 2015, plusieurs gouvernements ont instauré des mesures en vue d'enseigner les « valeurs nationales ou occidentales » aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Les cours et les documents d'information couvrent un large éventail de sujets, depuis les droits de l'homme et les valeurs démocratiques au savoir-vivre et aux normes sociales. Les pays font aussi une place de plus en plus large aux droits de la femme, à l'égalité des sexes et aux droits sexuels et génésiques.

Les autorités autrichiennes ont récemment institué à l'intention des réfugiés des cours « d'orientation et sur les valeurs ». Ceux-ci sont mis en place à l'échelle nationale en 2016, dans le cadre de mesures d'intégration appliquées par le Service public de l'emploi (SPE). Les huit heures de cours portent sur les valeurs et normes sociales fondamentales, ainsi que sur le système éducatif, le marché du travail et les services de santé en Autriche. La Norvège, la Belgique, le Danemark et la Finlande ont instauré ou élaborent actuellement des programmes analogues, qui insistent tout particulièrement sur les normes sexuelles et l'égalité des sexes. La Norvège a été le premier pays à mettre en place, en 2013, des cours sur les « normes sexuelles occidentales » pour les demandeurs d'asile. Les cours consistent en discussions de groupe, animées par un enseignant et un traducteur fournis par le principal prestataire de services norvégien chargé par contrat de l'accueil et de l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés. De la même manière, les autorités belges ont annoncé au début de 2016 que la participation à des cours qui « enseignent le respect des femmes » sera désormais obligatoire pour les immigrés et réfugiés non européens. En Finlande, les réfugiés devront signer un « accord d'engagement » affirmant leur adhésion aux valeurs finlandaises. Les services finlandais d'immigration ont par ailleurs inauguré un cours en ligne portant sur l'égalité des sexes, les droits sexuels et la santé.

### Bibliographie

- Bijwaard, G.E., C. Schluter et J. Wahba (2014), « The impact of labor market dynamics on the return migration of immigrants », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 96, n° 3, pp. 483-494.
- Carneiro, A., P. Portugal et J. Varejão (2013), « Catastrophic Job Destruction », *Documents de travail de l'OCDE : Questions sociales, emploi et migration*, n° 152, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k408hxxg20x-en>.
- Dustmann, C., A. Glitz et T. Vogel (2010), « Employment, wages, and the economic cycle: Differences between immigrants and natives », *European Economic Review*, vol. 54, pp. 1-17.
- Hall, R.E. (2005), « Job loss, job finding and unemployment in the US economy over the past 50 years », in *NBER Macroeconomics Annual 2005*, MIT Press, pp. 101-137.
- Hoynes, H., D.L. Miller et J. Schaller (2012), « Who Suffers During Recessions? », *Journal of Economic Perspective*, vol. 26, pp. 27-47.
- Institut de la Banque asiatique de développement, Organisation internationale du Travail, et OCDE (2016), *Labor Migration in Asia: Building Effective Institutions*, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251076-en>.
- Jauer, J., T. Liebig, J.P. Martin et P.A. Puhani (2014), « Migration as an Adjustment Mechanism in the Crisis? A Comparison of Europe and the United States », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 155, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jzb8p51gvhl-en>.
- OCDE (2016a), *Making Integration Work: Refugees and Others in Need of Protection*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251236-en>.
- OCDE (2016b), *Working Together: Skills and Labour Market Integration of Immigrants and their Children in Sweden*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264257382-en>.
- OCDE et Union européenne (2015a), « Introduction et vue d'ensemble », in *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-4-fr>.
- OCDE (2015b), « Tendances récentes du marché du travail et politiques d'intégration mises en œuvre dans les pays de l'OCDE », in *Perspectives des migrations internationales 2015*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2015-5-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2015-5-fr).
- OCDE (2015c), « How will the refugee surge affect the European economy? », *OECD Migration Policy Debates*, n° 8, [www.oecd.org/migration/How-will-the-refugee-surge-affect-the-European-economy.pdf](http://www.oecd.org/migration/How-will-the-refugee-surge-affect-the-European-economy.pdf).
- OCDE (2015d), « Asie et Océanie : Profil des diasporas », in *Resserrer les liens avec les diasporas : Panorama des compétences des migrants 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264239845-5-en>.

- OCDE (2014), « L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail : développer, mobiliser et utiliser les compétences », in *Perspectives des migrations internationales 2014*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2014-5-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2014-5-fr).
- OCDE (2012), « Résultats sur le marché du travail », in *Trouver ses marques : Les indicateurs de l'OCDE sur l'intégration des immigrés 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264073432-10-fr>.
- OCDE (2009), « Migrations internationales et crise économique : comprendre les liens et élaborer des politiques appropriées », in *Perspectives des migrations internationales 2009*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2009-3-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2009-3-fr).
- Poeschel, F. (2016), « Raising the mobility of third-country nationals in the EU. Effects from naturalisation and long-term resident status », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 187, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlwxbvfdkr3-en>.

ANNEXE 2.A1

*Tableaux complémentaires*


Tableau 2.A1.1. **Taux d'emploi, de chômage et de participation selon la région de naissance dans quelques pays de l'OCDE, en 2008 (2007 aux États-Unis), 2011 et 2015**

Pourcentages

Région de naissance	Taux d'emploi			Taux de chômage			Taux de participation			
	2008	2011	2015	2008	2011	2015	2008	2011	2015	
<b>Australie</b>	Océanie	77.5	76.9	76.5	4.6	6.1	6.3	81.3	81.9	81.7
	Europe	71.4	73.6	75.1	3.1	3.8	4.8	73.7	76.5	78.9
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	49.1	48.2	46.4	8.9	9.5	11.8	53.9	53.3	52.6
	Afrique subsaharienne	75.0	76.2	74.2	5.1	5.3	8.0	79.1	80.5	80.7
	Asie	67.6	67.6	66.7	5.8	5.8	6.6	71.8	71.7	71.4
	Amériques	74.1	73.9	74.6	4.5	5.3	4.7	77.6	78.1	78.3
	<b>Nés à l'étranger (total)</b>	<b>69.8</b>	<b>70.5</b>	<b>69.9</b>	<b>4.7</b>	<b>5.2</b>	<b>6.2</b>	<b>73.2</b>	<b>74.4</b>	<b>74.6</b>
	<b>Nés dans le pays</b>	<b>75.0</b>	<b>73.8</b>	<b>73.5</b>	<b>4.2</b>	<b>5.2</b>	<b>6.2</b>	<b>78.2</b>	<b>77.9</b>	<b>78.3</b>
<b>Canada</b>	Afrique subsaharienne	68.7	66.7	68.5	10.4	12.6	10.9	76.6	76.4	76.9
	Afrique du Nord	62.2	63.8	64.0	16.1	14.8	14.9	74.1	74.9	75.1
	Moyen-Orient	60.5	59.0	58.9	10.7	12.1	12.1	67.8	67.1	67.0
	Asia	69.9	67.7	70.6	7.1	8.8	6.9	75.3	74.2	75.8
	Europe	73.0	73.0	76.2	5.2	6.6	5.1	77.1	78.1	80.3
	Océanie	82.0	75.3	79.5	3.9	6.7	2.7	85.4	80.7	81.7
	Amérique du Nord	76.1	72.2	72.5	5.0	5.6	4.7	80.1	76.5	76.0
	Amérique centrale et Caraïbes	72.3	70.2	73.3	8.5	10.6	8.3	79.0	78.5	79.9
	<b>Nés à l'étranger (total)</b>	<b>70.7</b>	<b>68.9</b>	<b>70.9</b>	<b>7.2</b>	<b>8.9</b>	<b>7.4</b>	<b>76.1</b>	<b>75.6</b>	<b>76.7</b>
	<b>Nés dans le pays</b>	<b>74.3</b>	<b>72.7</b>	<b>73.0</b>	<b>6.0</b>	<b>7.2</b>	<b>6.9</b>	<b>79.0</b>	<b>78.3</b>	<b>78.4</b>
<b>Pays européens de l'OCDE</b>	UE28 + AELE	69.8	66.0	70.0	7.5	8.6	10.7	75.5	72.1	78.4
	Autres pays européens	62.7	58.8	58.2	9.4	15.4	17.1	69.3	69.5	70.1
	North Africa	55.1	48.4	46.3	15.8	25.0	27.3	65.5	64.5	63.7
	Afrique subsaharienne	67.0	60.4	60.2	12.3	18.5	18.0	76.4	74.1	73.4
	Moyen-Orient	54.3	50.7	52.1	15.7	22.0	20.5	64.3	65.0	65.6
	Amérique du Nord	68.9	67.6	69.5	5.2	6.8	6.8	72.7	72.5	74.5
	Amérique centrale et du Sud et Caraïbes	70.3	61.5	59.4	12.7	22.6	22.7	80.6	79.4	76.9
	Asie	63.2	62.1	63.2	7.6	10.0	9.1	68.4	69.0	69.6
	Autres	79.6	80.2	79.0	3.7	3.4	5.6	82.6	83.0	83.7
	<b>Nés à l'étranger (total)</b>	<b>65.5</b>	<b>61.5</b>	<b>62.1</b>	<b>10.2</b>	<b>15.5</b>	<b>15.3</b>	<b>72.9</b>	<b>72.8</b>	<b>73.2</b>
	<b>Nés dans le pays</b>	<b>65.8</b>	<b>63.7</b>	<b>65.1</b>	<b>6.4</b>	<b>9.6</b>	<b>9.7</b>	<b>70.3</b>	<b>70.4</b>	<b>72.1</b>
<b>États-Unis</b>	Mexique	70.3	65.2	68.8	4.9	10.2	5.0	74.0	72.6	72.4
	Autres pays d'Amérique centrale	77.0	69.9	71.2	4.7	10.7	6.0	80.8	78.3	75.8
	Amérique du Sud et Caraïbes	73.2	68.6	70.8	4.9	10.7	6.4	76.9	76.8	75.6
	Canada	74.1	70.3	71.8	3.6	5.7	4.3	76.9	74.5	75.0
	Europe	73.4	71.1	72.7	3.6	7.4	3.6	76.1	76.8	75.4
	Afrique	70.4	66.9	67.6	6.0	11.4	7.5	75.0	75.5	73.1
	Asie	70.9	67.4	67.5	3.4	7.0	3.8	73.4	72.5	70.1
	Autres régions	68.5	63.0	62.2	4.7	10.1	6.0	71.8	70.1	66.2
	<b>Nés à l'étranger (total)</b>	<b>71.8</b>	<b>67.5</b>	<b>67.5</b>	<b>4.4</b>	<b>9.1</b>	<b>5.4</b>	<b>75.1</b>	<b>74.3</b>	<b>71.4</b>
	<b>Nés dans le pays</b>	<b>70.3</b>	<b>65.1</b>	<b>67.2</b>	<b>4.9</b>	<b>9.2</b>	<b>5.6</b>	<b>73.9</b>	<b>71.7</b>	<b>71.1</b>

Notes : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64) pour les taux d'emploi et de participation et la population active âgée de 15 à 64 ans pour les taux de chômage. Les pays européens de l'OCDE ne comprennent pas l'Allemagne et la Turquie parce que l'information sur la région de naissance est indisponible pour ces pays. Il n'est pas possible d'harmoniser davantage les régions d'origine entre les pays de résidence à cause du niveau d'agrégation des données fournies au Secrétariat.

Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) 2008, 2011 et 2015 ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active 2008, 2011 et 2015 ; États-Unis : Current Population Surveys 2007, 2011 et 2015.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933395099>

**Tableau 2.A1.2. Emploi des personnes nées à l'étranger selon le secteur d'activité, 2015**  
 Pourcentage du total de l'emploi des personnes nées à l'étranger

	Agriculture et pêche (%)	Industries extractives, manufacturières et énergie (%)	Construction (%)	Commerce de gros et de détail (%)	Hébergement et restauration (%)	Enseignement (%)	Santé (%)	Activités des ménages en tant qu'employeurs (%)	Administrations et AET (%)	Autres services (%)	Total (%)	Total personnes nées à l'étranger en emploi (milliers)	Personnes nées à l'étranger dans l'emploi total (%)
Allemagne	0.6	24.1	7.7	13.6	8.7	4.4	11.3	1.1	10.0	18.3	100.0	6 292	16.2
Autriche	1.0	16.6	10.6	13.9	11.4	5.3	9.6	0.5	9.9	21.3	100.0	752	18.7
Belgique	0.6	11.5	7.9	12.5	7.3	5.7	13.3	0.2	20.6	20.4	100.0	688	15.4
Danemark	3.2	12.7	3.6	11.8	10.5	10.2	16.2	0.4	10.4	20.9	100.0	308	11.9
Espagne	6.6	9.5	6.8	15.5	17.5	3.1	5.1	13.3	7.6	14.9	100.0	2 477	15.0
Estonie	0.7	29.8	7.1	10.2	3.7	8.6	7.4	-	7.9	24.5	100.0	66	10.8
États-Unis	2.0	12.5	10.2	13.5	9.8	5.8	12.1	1.4	2.5	30.3	100.0	25 280	18.0
Finlande	2.3	13.0	7.0	11.0	9.4	7.5	14.2	0.2	9.8	25.7	100.0	128	5.6
France	1.5	10.2	9.8	11.9	7.0	7.0	14.5	2.8	13.3	21.9	100.0	2 846	11.2
Grèce	10.7	12.8	11.1	16.3	16.4	2.3	3.6	11.5	6.3	9.1	100.0	284	9.0
Hongrie	4.7	21.7	6.5	14.8	5.8	7.5	10.5	0.3	10.8	17.3	100.0	90	2.3
Irlande	1.8	14.2	5.3	14.4	14.7	4.2	13.4	1.2	7.1	23.7	100.0	396	21.3
Islande	2.9	18.3	5.7	8.8	12.0	12.1	11.2	-	9.4	19.7	100.0	16	9.5
Israël	0.5	18.8	3.5	11.2	3.4	8.3	15.2	5.0	12.1	22.0	100.0	841	24.2
Italie	5.0	19.6	9.2	9.3	10.0	2.1	4.8	19.9	7.3	12.7	100.0	2 873	13.8
Luxembourg	0.6	6.0	8.4	9.4	5.5	5.4	8.6	2.3	19.4	34.4	100.0	142	61.4
Norvège	0.8	12.0	9.3	11.4	7.1	6.6	19.6	0.1	12.9	20.1	100.0	349	13.9
Pays-Bas	1.0	13.9	3.7	15.4	7.5	6.0	13.8	0.1	14.5	24.2	100.0	840	11.3
Pologne	2.0	13.3	9.4	24.0	5.9	4.6	7.7	0.5	6.1	26.6	100.0	57	0.4
Portugal	2.5	14.9	6.8	14.3	8.2	9.7	8.6	3.6	11.9	19.5	100.0	411	9.8
République slovaque	-	20.9	5.8	16.5	3.8	7.7	11.9	-	8.7	24.7	100.0	15	0.6
République tchèque	1.1	25.5	10.7	19.9	6.0	4.2	6.7	0.5	6.7	18.7	100.0	175	3.6
Royaume-Uni	0.6	11.2	5.5	12.4	9.3	8.1	14.7	0.3	9.8	28.0	100.0	4 857	16.4
Slovenie	1.6	30.2	14.6	8.9	6.7	4.7	5.7	0.0	8.6	19.0	100.0	83	9.4
Suède	0.7	10.4	4.4	9.8	7.4	12.3	19.7	0.0	11.6	23.5	100.0	806	17.5
Suisse	1.0	15.8	7.2	12.4	7.2	6.3	14.3	1.6	6.8	27.3	100.0	1 298	30.4
Turquie	3.2	37.7	7.4	12.8	5.3	5.5	4.8	2.0	6.7	14.7	100.0	521	2.1

Notes : Un tiret indique que l'estimation n'est pas assez robuste pour être publiée. AET signifie « activités des organisations extraterritoriales ». La population de référence est la population en emploi âgée de 15 à 64 ans.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Israël : Enquête sur la population active ; États-Unis : Current Population Surveys.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933395106>





Tableau 2.A1.3. Taux d'emploi trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2011-15 (suite)  
Pourcentages de la population âgée de 15 à 64 ans

Hommes	AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA	
T1 2011	79.1	75.3	67.5	72.3	85.7	..	72.9	76.9	76.5	64.6	65.8	68.8	66.1	74.0	66.4	59.0	62.1	78.2	..	66.2	67.5	77.3	80.1	76.8	78.7	64.7	68.2	65.3	67.2	75.9	66.7	67.2	
T2 2011	79.0	76.8	69.1	75.2	86.6	..	74.0	77.6	77.0	64.8	66.7	72.0	66.7	74.0	66.0	60.6	62.4	80.7	..	66.5	65.6	77.8	80.4	77.3	78.6	66.0	67.9	68.2	67.3	78.0	69.9	68.4	
T3 2011	78.4	78.2	67.4	77.0	86.0	..	74.4	78.1	77.7	64.8	69.8	72.1	69.1	74.2	64.8	61.4	62.2	81.9	..	66.0	66.0	78.2	80.9	78.3	78.6	66.9	68.0	66.5	68.5	79.0	71.3	69.2	
T4 2011	78.8	77.0	68.7	74.5	86.0	..	74.2	78.8	77.0	63.4	67.9	70.1	68.2	74.3	62.3	61.1	62.5	81.6	..	66.6	64.0	78.4	81.0	78.0	78.9	66.3	65.7	66.2	67.5	77.1	69.5	68.8	
2011	78.8	76.8	68.2	74.8	85.8	70.7	73.9	77.9	77.1	64.4	67.5	70.8	68.6	74.1	64.9	60.5	62.3	80.6	..	66.3	65.9	78.0	80.6	77.6	78.7	66.0	67.5	66.1	67.6	77.5	69.4	68.4	
T1 2012	78.2	75.3	68.1	72.1	85.2	..	73.5	77.3	75.8	61.8	67.5	68.9	67.9	74.0	61.3	59.8	61.8	79.3	68.2	65.4	66.3	77.8	80.5	77.8	78.7	65.1	64.8	66.1	67.5	69.1	68.0	68.0	
T2 2012	78.5	77.0	68.8	75.4	85.3	..	74.5	77.8	76.3	61.7	68.3	71.8	68.6	74.5	60.8	61.2	62.0	82.5	69.1	65.8	66.9	79.0	80.6	78.2	77.9	66.4	64.9	66.6	66.5	77.6	70.0	69.4	
T3 2012	78.1	77.7	68.4	76.5	85.9	..	75.1	78.5	76.5	61.5	71.5	71.9	66.9	75.1	60.0	62.3	62.8	83.5	68.4	66.0	66.8	79.2	80.7	78.4	76.8	67.1	64.1	67.2	67.8	78.8	70.7	70.2	
T4 2012	78.6	77.1	67.5	74.4	86.2	..	74.8	78.6	76.6	60.4	70.8	69.9	66.2	75.3	59.1	62.3	62.3	80.5	68.5	65.3	67.6	78.3	80.2	77.5	77.2	66.6	62.6	66.4	67.6	77.2	70.0	69.7	
2012	78.3	76.8	68.2	74.6	85.6	..	74.5	78.1	76.3	61.4	69.5	70.6	68.4	74.7	60.3	61.4	62.3	81.4	68.8	65.6	66.3	78.6	80.5	78.0	77.7	66.3	64.2	66.7	67.0	77.4	69.2	69.3	
T1 2013	77.9	75.3	67.0	72.7	85.5	..	74.5	77.3	76.0	59.6	69.9	67.9	67.6	74.5	57.9	60.5	63.3	79.5	68.8	64.0	64.0	77.7	79.3	77.1	77.8	65.2	61.9	66.5	65.7	67.6	67.5	68.5	
T2 2013	78.1	76.9	68.7	75.3	84.9	..	75.6	78.1	76.3	60.1	71.6	71.4	66.3	74.8	58.4	63.4	64.0	83.7	68.8	64.2	64.8	78.3	79.6	78.0	77.7	66.5	63.1	66.6	66.2	78.2	70.6	69.5	
T3 2013	78.0	77.7	67.4	76.6	85.0	..	76.0	78.3	75.9	61.0	72.4	71.8	66.7	75.5	58.4	64.7	65.1	87.1	70.1	64.4	66.1	78.3	79.7	78.3	78.2	67.5	64.2	66.5	68.0	80.1	70.8	70.1	
T4 2013	77.9	76.9	67.1	74.9	85.5	..	76.0	78.7	75.8	60.5	71.2	68.8	67.8	75.8	57.4	65.0	65.9	83.3	69.8	64.1	66.6	79.0	79.5	77.1	79.3	67.2	64.5	65.7	66.8	78.2	69.3	69.2	
2013	78.0	76.7	67.5	74.8	85.2	71.0	75.5	78.1	76.0	60.3	71.3	70.0	68.1	75.2	58.0	63.4	64.6	83.2	69.4	64.2	65.3	78.3	79.5	77.6	78.2	66.5	63.4	66.3	66.6	78.3	69.6	69.3	
T1 2014	77.4	75.1	66.7	72.9	84.3	..	75.7	77.8	75.2	60.0	70.9	68.0	67.2	75.7	57.1	66.2	65.2	82.8	69.3	63.4	68.4	78.0	78.9	76.8	80.0	66.3	64.0	66.2	65.4	77.0	68.0	68.6	
T2 2014	77.3	76.1	66.7	75.1	84.4	..	76.7	77.9	76.5	61.3	73.1	71.0	68.0	76.1	58.0	67.0	65.7	87.3	69.8	64.1	65.4	77.9	79.2	78.0	80.0	67.9	65.5	67.3	67.8	78.8	71.0	70.7	
T3 2014	76.8	77.4	66.9	76.6	84.9	..	77.4	78.9	77.4	62.4	73.2	70.8	66.3	76.9	58.6	68.7	67.3	87.3	69.6	64.7	65.2	78.2	79.8	78.0	79.5	69.4	66.5	68.2	68.9	80.0	70.6	71.2	
T4 2014	77.0	76.2	67.4	74.9	85.5	..	77.4	78.7	76.8	62.2	73.8	69.0	67.7	76.9	57.7	68.3	67.7	84.4	69.8	64.3	67.6	78.4	79.6	76.8	80.5	69.2	65.8	68.5	68.5	78.3	68.9	70.3	
2014	77.1	76.2	66.9	74.9	84.8	..	76.8	78.3	76.5	61.5	72.8	69.7	67.8	76.4	57.9	67.6	66.5	85.5	69.5	64.1	66.6	78.2	79.4	77.4	80.0	68.2	65.4	67.6	67.5	69.6	70.2		
T1 2015	77.0	75.0	66.5	72.6	85.0	..	76.7	77.8	76.4	62.0	72.8	68.0	67.2	76.9	57.7	68.0	67.6	86.1	69.5	63.7	66.6	78.0	79.7	77.0	79.9	68.1	65.6	68.4	68.0	77.8	67.9	69.8	
T2 2015	77.6	75.6	66.9	75.4	84.5	..	77.6	77.6	77.6	63.3	75.6	70.3	67.9	76.7	59.1	69.8	68.6	86.7	70.9	64.7	70.6	78.3	80.2	77.5	79.4	68.7	66.3	69.4	69.1	79.3	70.8	71.4	
T3 2015	77.5	77.0	66.5	76.9	84.3	..	78.0	78.6	78.1	64.3	78.1	71.4	68.2	77.5	60.0	71.0	69.1	89.7	70.8	65.9	67.4	78.4	80.6	77.5	78.0	70.1	66.9	69.8	71.0	80.5	71.5	71.6	
T4 2015	78.0	76.3	66.3	74.4	85.0	..	78.4	79.0	77.8	64.0	74.7	68.7	67.6	78.2	59.6	71.1	68.4	85.0	70.2	65.2	64.5	78.4	80.3	77.1	79.2	67.0	67.0	68.2	79.4	69.6	70.7		
2015	77.5	76.0	66.5	74.8	84.7	..	77.7	78.2	77.5	63.4	75.3	69.6	67.7	77.3	59.1	70.0	68.4	87.4	70.4	64.9	66.7	78.4	80.5	77.1	79.2	69.2	66.5	69.5	69.2	79.3	69.9	70.9	
T1 2011	79.7	70.5	60.9	73.5	82.4	..	80.7	74.5	63.2	58.4	68.2	64.3	65.9	75.3	71.3	66.9	62.2	..	..	74.6	80.5	67.9	70.5	70.8	78.4	59.8	69.2	..	66.7	66.3	64.6	76.7	
T2 2011	79.1	74.3	60.4	75.4	84.4	..	80.5	76.5	66.4	58.9	64.6	68.1	66.5	75.6	71.6	70.1	64.1	79.1	..	77.8	77.3	68.7	69.9	74.5	76.2	58.7	70.8	74.8	69.8	67.5	67.1	78.5	
T3 2011	79.5	75.2	61.9	76.0	85.4	..	79.6	76.5	67.7	58.0	72.9	66.6	66.3	75.3	69.9	75.5	65.3	87.6	..	76.3	79.4	67.0	71.1	75.1	75.1	76.5	63.4	71.2	75.7	69.2	68.7	65.4	78.4
T4 2011	79.1	73.3	62.1	75.3	84.7	..	79.9	77.2	67.0	56.6	71.6	68.2	64.6	75.1	65.7	72.5	64.1	76.7	..	73.7	78.6	65.1	71.9	73.6	77.4	70.5	70.4	70.4	68.3	67.7	66.5	78.6	
2011	79.3	73.3	61.3	75.1	84.2	79.3	80.2	76.2	66.1	58.0	69.5	66.8	65.8	75.3	69.7	71.3	63.9	77.9	..	75.6	78.9	67.2	70.9	73.5	77.1	62.9	70.4	73.0	68.4	67.5	65.9	78.1	
T1 2012	79.0	71.6	60.6	74.4	83.0	..	77.8	76.3	66.1	54.1	69.4	67.3	64.4	75.3	61.2	70.5	62.4	76.4	77.6	71.9	79.2	62.2	71.4	72.5	78.4	65.9	69.9	65.8	70.7	65.9	61.7	77.2	
T2 2012	78.7	74.5	60.1	76.1	84.6	..	77.9	77.0	65.0	54.6	73.7	69.4	66.0	77.0	57.9	71.3	64.3	84.0	78.2	73.7	79.4	64.1	71.6	75.9	76.2	67.7	68.3	71.4	71.4	68.4	62.8	78.7	
T3 2012	78.2	75.4	59.4	77.3	85.3	..	81.5	77.8	65.7	55.4	72.7	71.0	67.4	77.0	58.6	75.9	64.7	84.9	78.0	73.0	78.9	62.9	71.5	76.3	75.9	76.5	68.6	67.4	70.5	68.3	69.2	79.4	
T4 2012	78.6	72.4	59.8	76.6	83.5	..	80.8	77.3	67.5	53.9	68.3	67.6	67.0	76.6	54.7	76.0	65.4	83.6	78.0	70.7	79.2	66.9	69.9	75.8	76.7	74.9	65.5	69.1	73.0	67.6	64.3	78.6	
2012	78.6	73.5	60.0	76.1	84.1	..	79.5	77.1	66.1	54.5	70.9	68.9	68.2	76.7	58.1	73.5	64.2	82.1	78.0	72.3	79.2	64.0	71.1	75.2	76.8	71.1	68.1	68.4	71.4	67.5	64.5	78.5	
T1 2013	78.5	70.5	60.1	74.9	82.1	..	79.3	76.0	66.3	51.7	70.9	67.7	65.0	75.1	53.5	75.5	64.5	81.6	78.8	68.3													

**Tableau 2.A1.3. Taux d'emploi trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2011-15 (suite)**  
 Pourcentages de la population âgée de 15 à 64 ans

	AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
T1 2011	68.2	67.4	58.4	69.9	75.9	..	56.7	68.8	71.9	52.4	61.5	66.4	60.5	65.6	45.9	49.5	55.2	76.6	..	45.8	52.4	42.5	70.2	74.2	68.6	52.4	59.9	52.3	60.6	72.8	25.9	62.0
T2 2011	68.9	67.5	59.4	71.2	76.4	..	57.2	69.6	72.7	53.3	63.3	68.8	61.2	65.4	45.2	50.2	55.8	79.1	..	46.2	51.8	43.5	70.9	74.4	68.0	52.8	60.3	52.7	61.7	74.9	29.0	61.9
T3 2011	69.0	67.5	59.5	70.6	75.2	..	57.6	69.9	72.7	52.8	65.0	69.2	61.5	65.5	44.7	50.6	55.0	77.0	..	45.7	54.7	43.6	71.2	74.3	68.1	52.8	59.2	52.9	62.2	75.8	28.9	61.7
T4 2011	69.0	67.5	59.3	70.2	76.6	..	57.8	70.5	71.8	52.4	64.1	67.7	61.4	65.9	43.4	50.7	55.6	74.6	..	46.6	53.1	45.6	71.2	74.2	69.0	52.8	58.2	52.4	61.9	74.1	27.6	61.9
<b>2011</b>	<b>68.8</b>	<b>67.8</b>	<b>59.1</b>	<b>70.5</b>	<b>76.0</b>	<b>44.1</b>	<b>57.3</b>	<b>69.7</b>	<b>72.3</b>	<b>52.7</b>	<b>63.5</b>	<b>68.0</b>	<b>61.1</b>	<b>65.6</b>	<b>44.8</b>	<b>50.2</b>	<b>55.4</b>	<b>76.9</b>	<b>..</b>	<b>46.1</b>	<b>53.0</b>	<b>43.7</b>	<b>71.0</b>	<b>74.3</b>	<b>68.4</b>	<b>52.7</b>	<b>59.4</b>	<b>52.6</b>	<b>61.6</b>	<b>74.4</b>	<b>27.9</b>	<b>61.9</b>
T1 2012	68.4	67.9	58.8	69.7	75.9	..	57.5	69.3	71.9	51.8	64.3	67.5	61.1	66.1	42.6	50.4	54.9	75.5	58.5	46.5	53.4	43.9	71.3	74.5	68.1	52.6	58.2	52.7	61.9	73.6	26.5	61.6
T2 2012	69.0	68.1	58.9	71.2	75.7	..	58.2	69.7	72.5	51.9	65.7	69.5	61.8	66.1	42.1	51.6	55.4	79.3	58.8	47.1	54.0	45.4	71.4	75.1	67.9	53.1	58.4	52.9	60.9	75.5	29.8	62.1
T3 2012	69.0	68.4	59.7	70.6	76.3	..	58.7	70.0	72.2	51.2	65.1	69.9	62.0	66.5	41.3	52.6	55.2	79.8	60.2	46.4	57.6	45.3	71.7	74.9	67.8	53.4	58.2	52.9	60.7	76.4	29.2	62.0
T4 2012	69.1	68.7	60.0	70.7	76.3	..	59.0	70.4	71.3	50.7	64.0	67.6	61.8	67.1	41.0	52.8	56.4	78.0	59.3	46.6	54.7	44.9	74.8	77.0	67.0	53.4	56.8	52.2	60.6	74.6	29.1	62.3
<b>2012</b>	<b>68.9</b>	<b>68.5</b>	<b>59.4</b>	<b>70.5</b>	<b>76.0</b>	<b>..</b>	<b>58.3</b>	<b>69.8</b>	<b>72.0</b>	<b>51.4</b>	<b>64.8</b>	<b>68.6</b>	<b>61.7</b>	<b>66.4</b>	<b>41.8</b>	<b>51.7</b>	<b>55.4</b>	<b>78.2</b>	<b>59.2</b>	<b>46.7</b>	<b>54.9</b>	<b>44.9</b>	<b>71.6</b>	<b>74.8</b>	<b>67.7</b>	<b>53.1</b>	<b>57.9</b>	<b>52.7</b>	<b>61.0</b>	<b>75.0</b>	<b>28.7</b>	<b>62.0</b>
T1 2013	68.2	68.3	58.9	70.4	77.0	..	58.9	70.4	70.8	50.2	64.4	67.6	61.6	66.9	40.0	51.3	55.6	76.6	59.4	45.9	54.7	43.9	71.6	74.8	68.0	52.3	56.4	53.0	59.9	74.3	28.3	61.6
T2 2013	68.7	69.0	59.5	71.5	76.5	..	59.7	70.7	72.2	50.6	66.5	69.6	62.3	66.8	40.3	52.2	56.4	80.0	60.3	46.3	55.7	45.4	71.6	74.8	67.7	53.0	57.4	53.0	60.0	76.2	31.0	62.4
T3 2013	68.5	69.8	60.8	71.0	76.4	..	59.8	71.0	72.8	50.9	65.6	68.8	62.7	67.2	40.1	52.8	56.7	81.4	60.0	45.8	52.4	45.0	71.3	74.9	69.2	54.0	57.9	53.5	61.2	77.1	29.9	62.4
T4 2013	68.8	68.6	59.5	71.2	78.1	..	60.2	71.3	71.2	51.1	66.1	67.7	62.3	67.5	39.5	53.6	56.9	78.9	59.6	46.3	57.3	45.7	71.0	74.7	70.3	54.4	58.4	53.8	60.0	76.1	29.1	62.5
<b>2013</b>	<b>68.6</b>	<b>68.9</b>	<b>59.7</b>	<b>71.0</b>	<b>77.0</b>	<b>46.6</b>	<b>59.6</b>	<b>70.8</b>	<b>71.7</b>	<b>50.7</b>	<b>65.7</b>	<b>68.4</b>	<b>62.2</b>	<b>67.1</b>	<b>40.0</b>	<b>52.5</b>	<b>56.4</b>	<b>79.1</b>	<b>59.8</b>	<b>46.1</b>	<b>55.0</b>	<b>45.0</b>	<b>71.4</b>	<b>74.8</b>	<b>68.8</b>	<b>53.4</b>	<b>57.6</b>	<b>53.3</b>	<b>60.3</b>	<b>75.9</b>	<b>29.6</b>	<b>62.2</b>
T1 2014	67.7	68.5	59.6	70.2	77.1	..	59.9	71.0	70.4	51.0	65.3	67.4	62.0	68.0	40.2	54.8	56.5	78.0	61.2	46.0	56.5	44.3	69.7	74.1	70.1	54.3	58.4	54.0	60.3	75.5	28.0	62.7
T2 2014	68.4	68.9	60.2	71.5	77.2	..	60.2	71.5	71.4	51.7	67.8	70.2	62.2	68.1	40.8	55.5	57.0	80.9	61.3	46.3	55.0	44.5	70.0	75.2	69.7	54.7	59.1	54.1	61.9	30.7	63.1	
T3 2014	68.3	69.2	61.1	71.1	77.6	..	60.9	71.4	72.4	51.6	67.4	69.9	62.0	68.4	41.5	56.4	57.6	82.3	60.9	46.3	57.3	44.0	70.9	75.0	70.6	55.7	59.6	54.3	61.6	78.6	29.9	62.6
T4 2014	68.5	69.1	61.1	70.9	80.2	..	61.9	71.9	73.0	52.3	66.8	67.7	62.0	69.0	41.3	56.6	58.2	81.1	60.2	46.9	55.9	44.2	71.1	75.0	72.0	56.1	59.5	54.6	61.2	76.1	29.9	63.5
<b>2014</b>	<b>68.3</b>	<b>68.9</b>	<b>60.5</b>	<b>70.9</b>	<b>78.0</b>	<b>..</b>	<b>60.7</b>	<b>71.4</b>	<b>71.8</b>	<b>51.7</b>	<b>66.8</b>	<b>68.8</b>	<b>62.1</b>	<b>68.4</b>	<b>40.9</b>	<b>55.8</b>	<b>57.3</b>	<b>80.6</b>	<b>60.9</b>	<b>46.4</b>	<b>56.1</b>	<b>44.3</b>	<b>70.4</b>	<b>74.8</b>	<b>70.6</b>	<b>55.2</b>	<b>59.1</b>	<b>54.3</b>	<b>61.2</b>	<b>76.8</b>	<b>29.5</b>	<b>63.0</b>
T1 2015	68.3	68.9	60.6	70.4	79.7	..	61.8	71.7	72.6	51.9	67.8	67.5	61.9	69.1	41.0	56.6	57.8	81.2	60.8	46.6	59.8	44.0	71.2	73.9	71.0	55.8	59.5	55.3	60.5	76.1	29.0	63.1
T2 2015	69.2	69.0	60.3	71.8	78.6	..	62.4	71.9	72.9	53.1	68.5	69.6	62.6	68.9	42.4	57.5	58.2	82.8	61.3	47.0	60.2	44.5	71.9	75.2	69.9	56.5	61.2	55.6	62.3	77.8	31.6	63.7
T3 2015	69.3	70.5	60.7	71.2	78.6	..	62.7	72.0	72.4	53.2	70.0	69.9	62.8	69.1	42.8	58.4	58.6	83.1	61.5	46.7	57.3	44.6	72.4	75.2	69.5	57.0	61.1	56.2	62.6	79.4	31.0	63.4
T4 2015	70.6	69.7	60.9	71.0	79.9	..	62.9	72.6	72.5	54.0	69.1	67.9	62.6	69.5	42.8	58.5	58.5	84.4	61.3	47.2	58.4	45.7	72.1	74.0	70.5	57.3	60.9	56.8	62.2	77.5	30.6	64.1
<b>2015</b>	<b>69.4</b>	<b>69.5</b>	<b>60.7</b>	<b>71.1</b>	<b>79.2</b>	<b>..</b>	<b>62.5</b>	<b>72.1</b>	<b>72.6</b>	<b>53.0</b>	<b>68.9</b>	<b>68.7</b>	<b>65.2</b>	<b>69.2</b>	<b>42.3</b>	<b>57.7</b>	<b>58.5</b>	<b>82.9</b>	<b>61.2</b>	<b>46.9</b>	<b>58.4</b>	<b>44.7</b>	<b>71.9</b>	<b>74.0</b>	<b>70.2</b>	<b>56.7</b>	<b>60.7</b>	<b>56.0</b>	<b>61.9</b>	<b>77.7</b>	<b>30.5</b>	<b>63.6</b>
T1 2011	61.7	58.6	44.6	62.8	65.9	..	55.3	57.0	57.0	51.9	55.6	51.0	50.6	58.3	47.3	57.4	53.5	81.4	..	50.8	63.6	31.9	57.3	65.5	63.0	47.6	64.7	45.3	55.7	56.6	27.3	56.4
T2 2011	61.9	58.3	45.7	63.3	67.3	..	53.7	58.8	57.7	53.7	58.0	57.4	51.5	58.1	49.0	58.0	58.0	76.7	..	50.7	61.1	34.5	55.5	66.9	64.6	52.4	67.5	43.2	55.3	57.3	25.1	56.5
T3 2011	62.1	58.8	42.7	63.6	67.1	..	53.2	59.3	59.6	52.2	63.5	57.1	50.2	58.4	46.2	52.9	54.3	80.0	..	48.9	60.3	42.8	55.0	67.7	63.2	..	67.5	..	53.3	58.4	26.7	56.1
T4 2011	61.9	58.7	44.8	63.1	67.7	..	54.4	58.2	57.5	49.9	61.7	57.8	49.2	57.2	44.6	56.5	53.8	69.4	..	48.5	60.6	35.6	67.2	64.6	43.1	67.3	53.1	52.8	58.9	28.7	57.6	
<b>2011</b>	<b>61.9</b>	<b>58.6</b>	<b>44.4</b>	<b>63.2</b>	<b>67.0</b>	<b>59.7</b>	<b>54.1</b>	<b>58.3</b>	<b>58.0</b>	<b>51.9</b>	<b>59.7</b>	<b>55.8</b>	<b>50.3</b>	<b>58.0</b>	<b>46.8</b>	<b>55.4</b>	<b>54.1</b>	<b>74.9</b>	<b>..</b>	<b>49.7</b>	<b>61.4</b>	<b>38.0</b>	<b>56.1</b>	<b>66.8</b>	<b>63.9</b>	<b>48.1</b>	<b>66.7</b>	<b>46.7</b>	<b>54.3</b>	<b>57.8</b>	<b>27.0</b>	<b>56.7</b>
T1 2012	61.1	58.4	43.4	62.6	68.1	..	54.1	57.8	56.3	49.5	64.5	56.5	50.3	55.6	41.1	54.9	54.0	74.9	71.7	49.2	62.5	40.6	55.3	66.1	64.2	50.4	65.2	56.2	54.6	58.0	31.9	56.7
T2 2012	61.5	59.0	44.1	64.7	68.3	..	55.1	60.0	57.5	50.0	64.1	60.2	50.6	55.5	41.5	54.9	54.6	76.6	72.0	50.5	63.5	43.0	55.9	69.0	64.8	57.7	67.2	56.4	54.6	58.9	32.4	57.1
T3 2012	61.8	58.3	45.2	65.0	68.2	..	54.5	59.4	58.5	50.8	63.8	60.1	50.1	57.4	42.6	60.6	53.9	78.6	72.9	50.2	64.5	42.6	55.4	64.1	64.5	45.4	62.0	66.0	54.6	57.9	33.3	57.2
T4 2012	61.6	58.7	45.4	65.5	68.2	..	54.7	59.																								



Tableau 2.A1.4. Taux de chômage trimestriels selon le sexe et le lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, 2011-15 (suite)  
 Pourcentages de la population active âgée de 15 à 64 ans

	AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA	
Hommes																																	
Nés dans le pays																																	
T1 2011	5.4	4.0	5.9	9.4	3.0	..	6.5	6.5	7.9	18.4	15.6	9.1	8.1	8.6	12.9	12.4	17.4	9.3	..	7.7	-	5.5	4.2	3.0	6.5	10.1	11.9	14.1	8.3	6.7	10.2	10.9	
T2 2011	5.0	3.8	4.8	8.2	2.6	..	5.9	5.6	7.2	18.3	13.6	9.3	7.5	8.5	13.4	10.9	17.8	9.5	..	6.9	-	5.4	3.8	3.1	6.5	9.1	12.1	13.6	8.0	7.1	8.2	9.8	
T3 2011	5.3	3.5	6.3	7.1	2.9	..	5.6	5.3	6.7	18.6	10.3	6.9	7.3	9.2	14.7	10.7	18.1	5.7	..	6.6	3.6	5.5	3.8	2.6	6.3	8.4	12.2	13.2	8.1	5.7	7.5	9.5	
T4 2011	5.1	3.6	5.7	7.2	2.7	..	5.5	4.8	6.8	19.9	12.3	7.5	8.6	8.8	14.7	10.8	17.8	5.8	..	8.4	-	5.1	4.1	2.8	6.3	9.0	14.4	13.9	8.4	5.9	7.7	9.0	
2011	<b>5.2</b>	<b>3.7</b>	<b>5.7</b>	<b>8.0</b>	<b>2.8</b>	<b>6.7</b>	<b>5.9</b>	<b>5.5</b>	<b>7.2</b>	<b>18.8</b>	<b>13.0</b>	<b>8.2</b>	<b>7.9</b>	<b>8.8</b>	<b>14.6</b>	<b>11.2</b>	<b>17.8</b>	<b>7.6</b>	..	<b>7.4</b>	<b>3.0</b>	<b>5.4</b>	<b>4.0</b>	<b>2.9</b>	<b>6.4</b>	<b>9.1</b>	<b>12.7</b>	<b>13.7</b>	<b>8.2</b>	<b>6.3</b>	<b>8.4</b>	<b>9.8</b>	
T1 2012	5.9	3.7	5.2	9.0	3.0	..	6.3	5.8	7.7	21.4	12.7	8.7	8.9	8.8	18.9	12.4	18.0	7.4	..	7.0	9.8	5.1	5.2	4.8	3.2	6.7	10.3	15.1	13.9	8.5	6.9	9.3	9.5
T2 2012	5.1	4.2	5.4	7.7	2.5	..	5.8	5.0	7.4	22.2	11.3	9.3	8.3	8.7	19.7	11.6	18.4	6.8	..	6.8	3.4	4.9	4.6	3.4	6.3	9.3	15.5	13.4	7.9	7.5	7.1	8.7	
T3 2012	5.5	4.4	5.9	7.0	3.7	..	5.9	5.0	6.8	22.5	9.3	7.1	8.2	8.6	20.6	10.9	18.1	4.7	..	7.2	8.8	-	5.2	4.7	2.8	6.9	9.1	16.8	13.0	8.5	6.1	7.1	8.4
T4 2012	5.2	4.0	6.9	7.2	3.2	..	6.2	4.7	6.4	23.3	9.3	7.4	9.4	8.1	21.9	11.0	16.8	5.4	..	7.6	10.5	2.8	5.2	3.2	6.6	9.5	17.3	14.0	9.3	6.2	7.7	8.0	
2012	<b>5.4</b>	<b>4.1</b>	<b>5.8</b>	<b>7.7</b>	<b>3.1</b>	..	<b>6.0</b>	<b>5.1</b>	<b>7.1</b>	<b>22.3</b>	<b>10.6</b>	<b>8.1</b>	<b>8.7</b>	<b>8.6</b>	<b>20.3</b>	<b>11.5</b>	<b>17.8</b>	<b>6.1</b>	..	<b>7.1</b>	<b>3.7</b>	<b>5.1</b>	<b>4.8</b>	<b>3.1</b>	<b>6.7</b>	<b>9.6</b>	<b>16.2</b>	<b>13.6</b>	<b>8.6</b>	<b>6.7</b>	<b>7.8</b>	<b>8.6</b>	
T1 2013	6.1	4.7	6.5	8.4	3.1	..	6.6	5.7	7.3	24.3	10.8	9.6	9.8	8.4	23.2	12.5	15.7	5.8	..	6.9	11.4	-	5.0	6.4	3.2	6.2	10.9	18.3	14.2	10.4	7.3	9.0	9.0
T2 2013	5.6	4.3	6.4	7.8	2.9	..	5.7	5.1	5.9	23.7	8.4	10.0	9.0	8.4	22.9	10.3	16.1	-	..	6.5	10.9	-	5.2	6.5	3.5	6.1	10.0	16.7	13.8	9.9	7.6	7.4	8.3
T3 2013	5.8	4.5	7.1	6.9	3.5	..	5.8	5.0	6.8	22.9	8.0	7.2	8.7	8.3	23.0	9.7	15.0	-	..	6.2	10.4	-	5.3	6.5	2.7	5.9	9.2	15.5	13.7	8.5	5.6	7.9	8.0
T4 2013	6.0	4.2	7.3	7.0	3.2	..	5.6	4.7	5.5	23.2	8.6	8.0	9.2	7.7	23.7	9.0	13.3	4.1	..	5.8	11.7	3.8	4.7	6.5	2.8	5.8	9.3	15.2	14.5	8.9	5.9	8.0	7.4
2013	<b>5.9</b>	<b>4.4</b>	<b>6.8</b>	<b>7.5</b>	<b>3.2</b>	<b>6.6</b>	<b>5.9</b>	<b>5.1</b>	<b>6.4</b>	<b>23.5</b>	<b>9.0</b>	<b>8.7</b>	<b>9.2</b>	<b>8.2</b>	<b>23.2</b>	<b>10.4</b>	<b>15.0</b>	<b>5.4</b>	..	<b>4.3</b>	<b>5.1</b>	<b>6.5</b>	<b>3.1</b>	<b>6.0</b>	<b>3.1</b>	<b>6.0</b>	<b>9.8</b>	<b>16.4</b>	<b>14.0</b>	<b>9.4</b>	<b>6.6</b>	<b>8.1</b>	<b>8.2</b>
T1 2014	6.4	4.8	7.8	8.7	3.4	..	5.9	5.4	6.5	23.2	9.1	9.6	10.1	7.3	23.9	8.2	13.8	-	..	6.0	12.5	-	4.9	7.0	3.2	5.6	10.4	15.6	14.3	10.2	7.3	9.7	8.1
T2 2014	6.1	4.9	7.1	7.7	3.3	..	5.1	4.9	5.5	22.0	7.8	10.1	9.3	6.6	22.5	8.1	13.8	5.8	..	5.6	11.1	-	5.1	6.6	3.2	5.0	8.8	14.0	13.0	8.6	7.2	8.1	6.6
T3 2014	6.6	4.7	7.0	6.9	3.8	..	4.8	4.6	6.1	20.9	8.2	7.7	9.2	6.5	21.8	7.2	12.6	3.6	..	6.2	10.8	6.8	5.4	6.2	3.1	4.8	7.6	12.7	12.4	8.1	5.8	9.1	6.5
T4 2014	6.3	4.9	6.9	6.7	2.9	..	4.9	4.5	5.8	21.1	6.6	9.1	10.5	6.0	22.3	7.2	11.8	-	..	5.9	12.0	-	4.4	6.0	3.2	5.7	7.7	13.4	12.0	8.8	6.1	9.8	5.9
2014	<b>6.3</b>	<b>4.8</b>	<b>7.2</b>	<b>7.5</b>	<b>3.4</b>	..	<b>5.2</b>	<b>4.8</b>	<b>6.0</b>	<b>21.8</b>	<b>7.9</b>	<b>9.1</b>	<b>9.8</b>	<b>6.6</b>	<b>22.6</b>	<b>7.7</b>	<b>13.0</b>	<b>5.0</b>	..	<b>6.0</b>	<b>11.6</b>	<b>4.7</b>	<b>5.0</b>	<b>6.5</b>	<b>3.2</b>	<b>5.3</b>	<b>8.6</b>	<b>13.9</b>	<b>12.9</b>	<b>8.9</b>	<b>6.6</b>	<b>9.2</b>	<b>6.8</b>
T1 2015	7.0	5.1	7.6	8.7	3.2	..	5.2	5.0	6.2	20.9	7.8	10.3	10.4	5.9	22.3	7.8	11.4	3.0	..	5.6	12.2	4.4	6.4	3.5	5.7	8.6	13.2	11.8	8.6	6.6	10.5	6.7	
T2 2015	6.2	5.0	7.1	7.9	2.8	..	4.1	4.5	5.2	19.5	6.6	11.1	9.5	5.8	20.7	6.8	10.9	4.7	..	5.0	11.5	-	4.4	5.9	4.2	5.2	7.4	12.3	10.1	8.3	6.6	8.5	5.8
T3 2015	6.4	5.1	7.1	7.2	3.6	..	4.0	4.2	5.1	18.4	-	8.3	9.4	5.7	20.0	6.2	10.3	-	..	5.6	9.8	-	4.6	5.7	3.9	5.9	6.8	12.0	10.1	7.2	5.0	8.8	5.4
T4 2015	6.1	4.8	7.7	7.4	3.1	..	3.7	4.2	5.1	18.3	6.1	9.1	10.2	5.0	20.4	6.0	10.3	-	..	4.9	11.0	-	4.2	5.7	3.4	5.2	6.9	12.7	9.6	7.9	4.7	9.5	5.5
2015	<b>6.4</b>	<b>5.0</b>	<b>7.4</b>	<b>7.8</b>	<b>3.2</b>	..	<b>4.3</b>	<b>4.5</b>	<b>5.4</b>	<b>19.3</b>	<b>6.3</b>	<b>9.7</b>	<b>10.2</b>	<b>5.6</b>	<b>20.9</b>	<b>6.7</b>	<b>10.7</b>	<b>3.7</b>	..	<b>5.3</b>	<b>11.1</b>	<b>4.4</b>	<b>4.4</b>	<b>5.9</b>	<b>3.7</b>	<b>5.5</b>	<b>7.4</b>	<b>12.6</b>	<b>10.4</b>	<b>8.0</b>	<b>5.7</b>	<b>9.3</b>	<b>5.8</b>
Nés à l'étranger																																	
T1 2011	4.7	11.3	16.0	9.2	7.3	..	4.4	10.7	16.3	31.7	15.9	17.2	13.9	8.6	19.9	11.1	20.8	-	..	10.2	4.8	5.3	9.7	9.2	7.1	8.4	20.0	-	13.0	17.3	12.6	10.4	
T2 2011	4.6	8.9	16.0	8.5	5.9	..	6.5	9.5	12.9	31.6	18.6	15.7	13.5	9.0	19.5	9.3	19.8	-	..	8.2	5.9	4.5	10.0	9.3	6.2	-	17.2	-	8.8	17.3	10.1	8.4	
T3 2011	4.5	6.7	15.0	8.3	5.4	..	7.4	9.0	13.1	32.8	14.0	16.4	12.5	9.4	21.5	8.6	19.3	-	..	8.3	3.5	4.0	9.2	6.8	6.4	11.7	17.9	-	8.2	15.6	9.0	8.2	
T4 2011	4.7	8.8	14.9	7.9	6.2	..	6.2	8.7	13.2	34.4	14.7	14.7	14.4	9.5	26.1	6.4	19.3	-	..	11.7	4.7	6.7	9.2	7.8	7.7	11.0	16.8	-	8.2	16.2	9.2	8.4	
2011	<b>4.6</b>	<b>8.9</b>	<b>15.5</b>	<b>8.5</b>	<b>6.2</b>	<b>3.9</b>	<b>6.2</b>	<b>9.5</b>	<b>13.8</b>	<b>32.6</b>	<b>15.7</b>	<b>16.0</b>	<b>13.6</b>	<b>9.1</b>	<b>21.7</b>	<b>8.8</b>	<b>19.8</b>	<b>11.7</b>	..	<b>9.6</b>	<b>4.7</b>	<b>5.1</b>	<b>9.5</b>	<b>8.3</b>	<b>6.8</b>	<b>9.7</b>	<b>18.0</b>	<b>11.4</b>	<b>9.7</b>	<b>16.6</b>	<b>10.3</b>	<b>8.9</b>	
T1 2012	4.8	9.0	17.8	8.5	7.3	..	8.1	9.7	15.0	37.0	15.3	14.8	18.4	9.4	30.7	10.6	21.0	10.3	..	5.0	13.1	6.6	10.9	10.0	9.2	7.2	4.9	19.2	14.6	8.4	17.5	12.9	9.0
T2 2012	4.7	9.7	15.1	8.3	5.7	..	8.0	8.5	13.9	36.3	15.1	14.4	14.3	7.6	34.3	12.8	19.5	-	..	5.2	12.0	-	9.6	10.6	8.1	6.6	-	20.3	-	7.3	16.4	11.1	7.1
T3 2012	4.8	9.0	17.7	8.2	5.4	..	6.2	8.3	13.8	35.7	12.9	12.8	13.0	7.9	34.5	9.4	18.9	-	..	6.0	10.3	5.6	6.6	10.4	5.6	8.2	-	19.2	15.9	9.4	16.6	6.9	6.9
T4 2012	5.3	10.6	19.6	7.9	6.7	..	6.9	8.3	11.2	36.9	16.3	15.9	15.4	8.4	39.2	6.7	18.2	-	..	5.4	14.0	5.8	4.0	11.1	6.2	6.5	3.5	21.9	-	8.2	17.2	11.6	7.0
2012	<b>4.9</b>	<b>9.6</b>	<b>17.6</b>	<b>8.2</b>	<b>6.3</b>	..	<b>7.3</b>	<b>8.7</b>	<b>13.5</b>	<b>36.5</b>	<b>14.9</b>	<b>14.5</b>	<b>14.8</b>	<b>8.3</b>	<b>34.6</b>	<b>9.8</b>	<b>19.4</b>	<b>9.1</b>	..	<b>5.4</b>	<b>12.4</b>	<b>5.4</b>	<b>7.8</b>	<b>10.5</b>	<b>7.2</b>	<b>7.1</b>	<b>3.5</b>	<b>20.1</b>	<b>14.1</b>	<b>8.3</b>	<b>16.9</b>	<b>10.6</b>	<b>7.5</b>

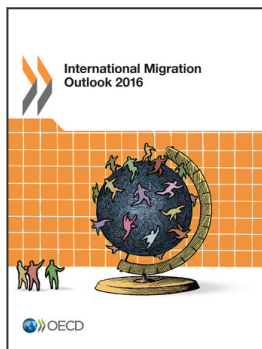












Extrait de :  
**International Migration Outlook 2016**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2016-en](https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2016), « Situation des migrants récents sur le marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE », dans *International Migration Outlook 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2016-5-fr](https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-5-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).